

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme Arianne Émond, coprésidente de la commission
Mme Maryse Alcindor, coprésidente de la commission
Mme Judy Gold, commissaire
M. Habib El-Hage, commissaire
M. Jean-François Thot, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 14 novembre 2019, 19 h
1550, rue Metcalfe
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019	1
MOT DES COPRÉSIDENTES	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. Philippe Nemeh-Nombre et Mme Ève-Marie Lacasse, Ligue des droits et libertés	3
Sarah Abou-Bakr, Conseil national des musulmans canadiens.....	19
Mmes Lourdes Rodriguez Del Barrio et Marie-Jeanne Blain ERASM équipe de recherche et d'action	30
M. Frantz Jean-Jacques, citoyen	45
Mme Mariam Hassaoui et M. Victor Armony, Groupe de recherche.....	64
M. Massimiliano Mulone, citoyen	79
MOT DE LA FIN	95

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. On va commencer nos travaux. Bienvenue, donc à cette audience... à cette séance d'audition de mémoires des opinions de l'Office de consultation publique de Montréal qui porte sur la consultation sur le racisme et la discrimination systémique dans les champs de compétences de la Ville de Montréal.

10 La séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire, bien sûr, en s'adressant à la commission. The meeting will be conducted in french but if you wish to address the commission in english, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Arianne Émond, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, a confié la coprésidence de cette commission à ma collègue, Maryse Alcindor et à moi-même. Nous sommes secondées par trois commissaires : madame Judy Gold, monsieur Jean-François Thuot et monsieur Habib El-Hage. Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes qui se trouvent à la table : Joseph Tchinda Kenfo et Mohammed-Ali Yanouri, ainsi que Youla Pompilus-Touré qui se joindra à nous dans 40 minutes.

25 La commission remercie l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée, plus particulièrement, celles et ceux qui s'occupent de la logistique, de l'accueil, de la sténographie et de la sonorisation.

Mme MARYSE MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

30 Nous saluons à l'avance des représentants de la Ville que nous ne voyons pas dans la salle, mais si jamais... j'en profite pour vous préciser que si jamais ils se présentaient, ils auraient éventuellement un droit de rectification si des faits présentés ne correspondent pas à leur connaissance de la Ville. Et ce serait fait à la fin de la séance. Nous vous informons que

35 l'ensemble des propos qui seront tenus ce soir seront transcrits par une sténographe que vous venons de saluer. Les transcriptions écrites, l'ensemble des opinions soumises à la commission, soutenues ou non à l'oral, ainsi que toute la documentation relative à cette consultation, seront rendues publiques dans les semaines qui suivront et demeureront accessibles sur le site Internet de l'Office et en version papier dans les bureaux de l'OCPM.

40 Quelques mots maintenant sur la consultation et sur l'Office de consultation publique de Montréal. La consultation est avant tout destinée aux citoyennes et aux citoyens. En vertu du droit d'initiative, des Montréalaises et des Montréalais ont demandé la tenue d'une discussion publique favorisant l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices dans les champs de compétences de la Ville. Nous sommes ici aujourd'hui pour les entendre. À la suite des séances d'audition, mes collègues et moi analyserons toute l'information qui aura été soumise à l'oral comme à l'écrit afin d'émettre des recommandations au conseil municipal. Ce rapport sera rendu public par l'OCPM.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

50 Venons-en maintenant au déroulement de la présente séance. Pour cette étape, les personnes qui se sont inscrites préalablement pourront faire part aux commissaires de leurs opinions, préoccupations, commentaires. Nous allons les appeler selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allons allouer une vingtaine de minutes à chaque personne, dix minutes maximum pour présenter leur opinion, dix minutes pour échanger avec les commissaires et nous avons un chrono qui nous rappelle à l'ordre tout le monde. À celles et ceux qui ont déposé une opinion écrite, nous vous rappelons que nous l'avons lue très attentivement. Nous vous invitons à en présenter les éléments essentiels de façon à passer le plus de temps possible à échanger avec la commission.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

60 Nous rappelons que le climat se doit d'être serein et courtois et c'est ce que nous avons

65 observé depuis le début des séances, c'est pourquoi bien sûr, nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. Nous vous invitons également à n'applaudir aucune intervention même si elle vous touche droit au cœur. Nous vous invitons finalement à activer la fonction silence de vos téléphones cellulaires si vous en avez.

70 Et j'invite maintenant, la Ligue des droits et libertés représentée par madame Ève-Marie Lacasse et monsieur Philippe Nemeh-Nombre à venir nous présenter l'opinion de la Ligue, ses préoccupations et ses commentaires. Alors, grande bienvenue à cette séance et la parole est à vous.

Mme ÈVE-MARIE LACASSE :

75 Merci de nous recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Ève-Marie, je suis la coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés. Monsieur Nemeh-Nombre est sur le conseil d'administration de la Ligue. La Ligue des droits et libertés existe depuis 1963 et depuis sa fondation, elle poursuit différentes luttes contre la discrimination ou contre toute forme d'abus de pouvoir et aussi évidemment, elle travaille fortement à la défense et la promotion des droits humains pour tout le monde.

80 Depuis sa création, les militants, les militantes de la Ligue ont été au cœur de nombreuses avancées contre le racisme et les discriminations dans l'histoire du Québec. La Ligue est notamment une des organisations à l'origine des premières lois interdisant les discriminations raciales et religieuses dans l'accès aux hôtels et aux restaurants en 1963, et dans le domaine de l'emploi au Québec en 1964.

85 C'est également à l'instigation de la Ligue des droits et libertés que l'Assemblée nationale du Québec va adopter à l'unanimité en 1975, la Charte des droits et libertés de la personne. 90 Donc, c'est dans ce contexte-là, c'est dans la droite lignée de cette tradition-là que la Ligue participe à la présente consultation aujourd'hui.

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

95 Donc la Ville de Montréal a pris plusieurs engagements au fil des ans en vue d'assurer
le respect des droits humains de toutes et tous, notamment en matière de racisme et de
discrimination raciale. Par contre, ce qu'on constate précisément en regard de l'importance de
ces engagements pris par la Ville, c'est que peu d'effets concrets semblent avoir résulté,
semblent en avoir résulté finalement, d'où en témoigne la présente consultation publique. Je
vous donne un exemple : la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations
100 notait cette année à propos de la fonction publique montréalaise et je la cite : « Dans le cas des
fonctionnaires appartenant aux minorités visibles, minorités racisées, la promotion des postes
de haute gestion et de direction est pratiquement stagnante à la Ville de Montréal. »

105 Or, à la Ville, les valeurs d'égalité, d'équité et de diversité sont omniprésentes dans le
discours politique et normatif. Le manque d'engagement et de leadership au plus haut niveau de
l'appareil administratif au fil des ans a contrarié et ralenti les progrès dans ce domaine. Donc on
salue l'exercice de consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique qui est
plus que nécessaire, mais dans ce sens-là, donc on aurait aimé voir un conseil municipal qui
démontre une volonté politique nette de s'attaquer au racisme systémique en confiant lui-même
110 le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal; de tenir finalement cette consultation
publique sans attendre une pétition citoyenne de plus de 15 000 signatures.

115 Donc parce que... et c'est là le cœur finalement de notre intervention aujourd'hui, il nous
apparaît primordial que la Ville utilise, justement, tous les moyens, toutes les compétences, tous les
outils qui sont à sa disposition pour lutter contre le racisme systémique et parvenir à des résultats
qui vont garantir aux populations concernées la pleine réalisation de tous leurs droits.

120 Donc pour aller dans ce sens-là, la Ville doit se donner les ressources nécessaires pour
comprendre, pour documenter pour éradiquer le racisme systémique en mettant sur pied des
instances, des instances responsables et imputables dans le but d'adopter des mesures
correctrices, concrètes et proactives pour le contrer, pour contrer le racisme systémique.

125 Le racisme systémique, qu'est-ce qu'on entend par-là, comment on l'approche? En tant qu'organisme de défense des droits humains, la Ligue des droits et libertés centre son analyse du racisme systémique sur une analyse des relations de pouvoir. Donc dans sa brochure qui s'appelle « Le racisme systémique... Parlons-en! », la Ligue donne la définition suivante : « Un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques, politiques et culturelles qui systématisent et qui perpétuent la répartition inégale des privilèges, des ressources et du pouvoir entre les personnes blanches et les personnes de couleur, les personnes racisées. »

130 Donc prendre en compte les relations de pouvoir, ça permet de voir que le racisme, c'est un système qui est construit, qui est maintenu et qui est entretenu pour assurer cette distribution inégalitaire du capital, du pouvoir, des richesses et des privilèges en fonction de lignes de démarcation historiquement construites autour de catégories dites raciales.

135 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

140 Pour continuer un peu dans ce sens-là au niveau de l'analyse du racisme systémique de la Ligue des droits et libertés, comme tous les systèmes — je ne pense pas que je vous l'apprends — mais le racisme exerce une influence importante sur les pensées, les attitudes, les comportements, les cultures organisationnelles, les normes, les conceptions du monde des individus aussi. Donc les individus qui participent... au sein de ce système, les individus participent de par leur inaction ou par leurs actions à reproduire les structures du système dans lequel ils évoluent.

145 Ce constat selon nous, implique donc que tous les acteurs de ce système, en particulier ceux qui détiennent un pouvoir comme notamment au niveau des pouvoirs tels qu'au niveau des paliers de gouvernement, comme le palier municipal, par exemple, comme la Ville de Montréal ont un rôle proactif à jouer pour contrer les différents mécanismes ou les structures qui perpétuent ou qui participent à maintenir le racisme systémique encore aujourd'hui.

150 Dans le cas plus spécifique de la Ville de Montréal, cette approche appellerait à resituer,

155 situer ou resituer, la lutte contre le racisme au-delà des approches qui sont fondées plus
traditionnellement sur l'intégration des immigrants, la gestion de la diversité, le dialogue interculturel
ou la lutte contre les discriminations ou les dénonciations des actes individuels de racisme.
L'approche systémique, elle nécessite plutôt que les instances municipales questionnent leur propre
rôle dans la production et dans la reproduction des inégalités systémiques qui sont fondées sur le
racisme et pour pouvoir transformer leur fonctionnement en conséquence.

160 Pour nous, au niveau de la Ligue des droits et libertés, on parle souvent du principe de
l'interdépendance des droits humains. Pour nous, ça va... c'est collé à la lutte contre le racisme
systémique. Qu'est-ce que c'est l'interdépendance des droits humains? C'est un principe qui
consiste à reconnaître que la réalisation d'un droit est intimement liée à celle des autres. Par
exemple, dans le cas du racisme, le déni du droit à l'égalité menace tout un ensemble d'autres
droits : le droit à la santé, le droit au logement, le droit à la libre circulation, à la culture, et cætera.

165 Cette approche-là signifie qu'il y a des interventions multiformes qui pourraient prendre
plusieurs formes de la part des pouvoirs publics dans tous les secteurs, y compris ceux qui ne sont
pas traditionnellement associés à la lutte contre le racisme ou qui ne les concernent pas
directement, ne semblent pas la concerner directement comme par exemple : le transport en
170 commun, l'aménagement du territoire ou le logement, culture, patrimoine. Mais ça peut avoir des
conséquences positives cumulatives sur l'ensemble des droits des personnes racisées.

175 Et à ce niveau-là, je pense qu'un des meilleurs exemples pour pouvoir illustrer cette
situation, c'est Montréal n'est pas la seule ville où un phénomène comme celui-là se vit, mais au
niveau des... on sait que les quartiers où sont concentrés une grande proportion de la population
racisée sont les quartiers les plus pauvres où les logements sont bien souvent insalubres ou en
mauvais état et dont le prix augmente constamment. En même temps, le prix augmente
constamment partout à Montréal. Ce sont aussi les quartiers où l'accès au transport en commun
est très souvent beaucoup plus difficile ou moins accessible et aussi où l'accès aux services
180 municipaux ou commerces de proximité sont défaillants.

185 Or, la Ville dans plusieurs de ces domaines-là possède plusieurs compétences, plusieurs pouvoirs, au niveau du logement justement, au niveau de l'aménagement du territoire et du transport. Elle peut donc agir d'une façon proactive sur plusieurs droits pour lutter contre le racisme systémique. Ça peut se faire dans une perspective antiraciste même si ce n'est pas... on n'y pense pas nécessairement de façon naturelle.

190 C'est dans cette perspective-là qu'on propose des pistes d'actions qui visent à éclairer, à lutter contre les inégalités systémiques fondées sur le racisme à Montréal. Pour aller peut-être un peu plus loin dans : que peut faire la Ville?

195 Lutter contre le racisme dans une perspective systémique, ça requiert à la fois de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble des problèmes et aussi d'avoir la volonté politique d'y mettre fin. Ça signifie, entre autres, y consacrer du temps, en ce moment, la consultation fait partie de ce type d'initiative, mais ça implique aussi de travailler directement avec les personnes touchées par les inégalités fondées sur le racisme.

200 Il y a un exemple qui pourrait être intéressant que la Ville pourrait s'inspirer et qu'elle a elle-même mis sur pied, elle pourrait s'inspirer d'elle-même, c'est la politique sur l'analyse différenciée selon les sexes plus, qui a été mise sur pied en deux mille dix-huit (2018), visant à éliminer les discriminations systémiques à l'encontre des femmes, en tenant compte également de la question des impacts de la classe et de la race — la race, entre guillemets.

205 Une telle politique, analyse différenciée selon les sexes plus, requiert de broser un portrait de la situation, d'analyser l'impact des modes de fonctionnement de la Ville, notamment sur la participation ou non des femmes, particulièrement racisées ou autochtones. Elle nécessite de revoir les procédures d'embauche de la Ville et de promotion interne de ses employés et d'analyser l'impact différencié des politiques et programmes municipaux sur les femmes comme groupe social en tenant compte des considérations de classe et/ou de race qui peuvent être enchevêtrées, comme dit tout à l'heure, au niveau de la discrimination sexiste. Donc on pense que cet exemple-là
210 pourrait être important pour la Ville.

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

215 Donc, c'est dans cet esprit-là qui nous semble important que Montréal, dans un premier temps, reconnaisse officiellement l'histoire et l'existence du racisme systémique. Ensuite qu'elle s'assure qu'une personne ou une organisation indépendante, bon, nouvelle ou déjà existante comme l'ombudsman, relevant du conseil municipal soit chargée de conseiller, surveiller et évaluer les politiques municipales en la matière et de recueillir les plaintes formulées par la population.

220 Cette personne ou cette organisation, donc, elle bénéficierait du pouvoir d'enquête et de recommandations, elle disposerait aussi d'un budget pour mener des études et consultations publiques et elle fera annuellement un rapport au conseil municipal. Il nous semble important aussi que la Ville de Montréal se dote de méthodes systématiques de collecte de données en ce qui concerne les inégalités systémiques fondées sur le racisme. Qu'elle établisse des mécanismes de consultations régulières avec les différents acteurs sociaux qui sont impliqués dans la lutte contre le racisme systémique, et leur donne concrètement les moyens de participer de manière effective à ces consultations-là.

230 Que la Ville de Montréal s'assure aussi de la formation continue de l'ensemble de son personnel aux enjeux liés au racisme systémique; qu'elle assure, ou qu'elle s'assure plutôt d'inclure dans ses programmes et mesures d'accès à l'égalité l'analyse des discriminations indirectes et des cultures organisationnelles qui contribuent à la sous-représentation des personnes racisées et des peuples autochtones au sein de la fonction publique municipale; et finalement qu'elle reconnaisse l'apport des personnes racisées et des peuples autochtones à l'histoire de Montréal et leur accorde une plus grande importance dans l'élaboration de ces politiques mémorielles.

240 Donc la toponymie, autant que la préservation du patrimoine, les commémorations et ainsi de suite. Donc cette consultation, pour nous, elle ne doit pas être la fin du processus, mais plutôt le début d'un grand chantier, impliquer toutes les composantes de la Ville, en prenant soin d'impliquer les personnes, évidemment, directement concernées.

Et en plus de ça, au-delà même de ses compétences, la Ville a le devoir à notre avis, d'employer son influence politique pour défendre le respect des droits de toutes et tous. C'est-à-dire qu'en tant que métropole du Québec à laquelle s'identifie une population plurielle, la Ville elle a la responsabilité d'utiliser toutes les tribunes pour promouvoir le respect des droits et défendre des actions concrètes contre le racisme systémique. Et pour terminer, ce qu'on espère c'est que les principes et les pistes énoncés ici de même que dans la vie, que vous avez lus, pourront être... pourront soutenir finalement la Ville dans cette direction. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment pour votre présentation. J'aurais deux questions, je suis sûre mes collègues en auront également à poser. Dans votre définition du racisme systémique, mais je pense que madame y a fait référence, c'est que c'est un ensemble de structures, d'actions et de croyances économiques et ainsi de suite, et vous avez référé à l'inaction aussi. Parce que... et là, on appelle à, je veux dire à l'action.

Je pense à deux choses : pour circonscrire d'abord le cadre des actions à venir, à deux reprises au moins, vous parlez du statut de métropole de Montréal et que Montréal a acquis des pouvoirs supplémentaires. Pourriez-vous... vous avez donné l'exemple du logement, de façon plus large, le statut de métropole, quels sont les pouvoirs accrus dont bénéficie la Ville depuis l'acquisition du statut de métropole?

Mme ÈVE-MARIE LACASSE :

Bien, je dirais peut-être au niveau peut-être plus du capital symbolique que ce statut donne à Montréal en termes d'intervenants politiques ou comme instances politiques ou entités politiques face, que ce soit le gouvernement du Québec ou que ce soit le gouvernement fédéral aussi, ou les autres villes, collègues, métropoles d'autres provinces, territoires, je pense que ça fait en sorte que Montréal, au sein même du Québec, peut avoir un rôle de chef de file aussi pour influencer les autres villes, là, dans la lutte contre le racisme systémique, autres villes québécoises, mais aussi

pouvoir lancer certains messages ou certaines idées à d'autres villes ailleurs au Canada et aussi face à... comme interlocuteur politique, face à un autre palier de gouvernement.

275 Je pense que ça aussi c'est... on en parle peut-être moins dans notre mémoire de cette approche-là ou de cette stratégie, mais on pense aussi que la place ou, je dirais, les forums que Montréal peut bénéficier en tant que métropole peuvent servir aussi justement à amener d'autres... à agir comme chef de file ou être rassembleuse au niveau de la lutte contre le racisme.

280 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

D'accord. Ma deuxième et dernière question, quant à moi, touche votre deuxième recommandation : s'assure qu'une personne et une organisation indépendante nouvelle ou... bon, en fait, c'est un... le problème de gouvernance et d'imputabilité auquel vous référez, j'aimerais que vous précisiez un peu plus. Vous avez dit un organisme présent ou à définir, mais à quoi vous pensez plus concrètement au niveau de la reddition de comptes?

285

Mme ÈVE-MARIE LACASSE :

290 En fait, l'idée de...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

295 Je m'excuse, ce n'est pas seulement la reddition de comptes, c'est toute la partie, je dirais, de la prise en compte à partir de la documentation des données recueillies, des actions.

Mme ÈVE-MARIE LACASSE :

300 Donc, le rôle en général de cette instance imputable ou personnes, organisation?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui oui.

305 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

En fait, bien, j'ai l'impression que ce qui a été fait au niveau de la... suite à la Commission, vérité réconciliation avec les populations autochtones avec le poste de commissaires aux affaires — je ne sais pas si c'est exactement le bon mot, commissaire aux affaires autochtones, avec
310 Madame Bordeleau — je pense que quelque chose de ce type pourrait être intéressant au niveau des relations de Montréal ou au niveau de la lutte contre le racisme systémique.

Je pense qu'en ce moment, ça permettrait peut-être d'avoir justement une personne — ou personne ou bureau, là, on ne voulait pas s'avancer trop non plus, ce n'est pas non plus à nous de
315 vous dire nécessairement comment faire exactement — mais de lancer l'idée que, je pense que c'est nécessaire qu'il y ait quelqu'un ou une organisation qui soit en charge justement de chapeauter peut-être une politique de lutte contre le racisme qui est intégré à différents plans d'action de la Ville ou différentes stratégies d'actions et qui a la responsabilité de faire une analyse de cela, compiler des données, d'évaluer.

320

Ça, ça veut dire aussi voir comment la Ville élabore ces différents plans d'action, donc consulter cette personne-là qui elle-même, cette personne ou cette organisation, qui elle-même aurait le devoir de consulter aussi des populations concernées racisées. Donc je pense que c'est dans la façon dont on conçoit le pouvoir public, mais aussi les composantes de la Ville dans le
325 fonctionnement de la fonction publique ou des différents champs de compétences. Je ne sais pas si j'ai clarifié?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

330 Oui, ça va. Il y a la portée symbolique de cette personne aussi qui va avec la reconnaissance. On verra effectivement au niveau de la gouvernance et de l'opérationnalisation

comment ça peut se décliner.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

335

Oui, une petite question simple : il y a beaucoup de gens qui sont passés devant nous, beaucoup de mémoires qui nous ont été acheminés, la première chose que les gens réclament, c'est qu'on cesse le déni et que les hautes instances municipales, au-delà des déclarations internationales ou autres, face un vrai *statement* sur la question.

340

Est-ce que vous avez des conseils à donner aux instances municipales parce que vous avez une jolie phrase dans votre mémoire. « Que les instances municipales questionnent leur propre rôle dans la production — et vous l'avez lu — et la reproduction des inégalités systémiques fondées sur le racisme et transforment leur fonctionnement en conséquence. » Comment? Quels devraient être les mots, l'attitude, le décorum, je n'en sais rien, selon vous, pour contrer ce déni, première chose à faire nous ont dit beaucoup de gens?

345

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

350

C'est une grande question. Vous avez dit une toute petite question, maintenant je la vois quand même comme quelque chose d'assez large.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

355

Oui, c'est le genre de questions avec lesquelles on jongle.

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

360

Oui, bien, je vais jongler avec vous. C'est sûr qu'il y a plusieurs étapes. La première qu'on a mentionnée, c'est d'une part, de reconnaître cette histoire-là. Parce que cette histoire-là qui est une histoire finalement coloniale et de racialisation, elle a des incidences sur la manière dont sont

365 structurés beaucoup... dans le fond, dont est structurée la Ville. Cette première étape-là, ce qu'elle permet ensuite, c'est une démarche de réflexivité. En fonction de ce qu'on sait de notre histoire, comprendre pourquoi les choses sont comme elles sont aujourd'hui et à partir de là, envisager des changements.

370 Au niveau d'une démarche claire, c'est un peu plus difficile de donner une réponse précise, mais l'avis que j'ai envie de vous donner, c'est que si on sait exactement d'où viennent cette manière de structurer dans le fond la Ville et... parce que quand on parle de racisme systémique, ce n'est pas nécessairement au niveau des interventions individuelles, mais c'est au niveau de tout un système dont on a le potentiel de... qu'on a le potentiel de modifier. C'est-à-dire que l'intention elle doit être réelle, de changer des structures qu'on n'a pas nécessairement choisies. Donc l'histoire est importante pour cette partie-là.

375 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Donc en préalable, la Ville devrait tabler sur cette histoire esclavagiste et autre, de rapport avec les autochtones qui n'a jamais été bien définie et dont l'héritage peut être en quelque sorte, si je vous suis bien, des pratiques systémiques en racisme et discrimination?

380 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

385 Bien en fait, oui, je pense que monsieur... que Philippe a bien mentionné. Effectivement, reconnaître quelque chose, ça veut dire aussi être capable d'assumer le poids de cette histoire-là. Et de peut-être de faire preuve d'humilité dans un sens aussi face aux personnes qui vivent le racisme au quotidien.

390 C'est sûr que là, dans une démarche politique, je pense que c'est sur le... c'est important de le faire, il faut bien le faire et pour bien le faire, je pense qu'il faut aussi bien consulter les gens avec... qui le vivent pour pouvoir...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Qui vivent ces réalités-là.

395 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

Pouvoir justement nous dire, c'est quoi les gestes de réparation, mais au-delà de la réparation de coconstruction par la suite. Donc je pense qu'il y a toute cette approche-là qui est importante aussi.

400

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. D'abord monsieur El-Hage et ensuite madame Gold et monsieur Thuot.

405 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Merci pour votre présentation. Ma question porte sur... le début de votre présentation portait sur un leadership manquant. C'est comme ça que je l'interprète, c'est comme s'il y avait un leadership manquant, qui manque de la part de la Ville en termes d'interventions sur le racisme systémique.

410

On a reçu beaucoup de documents de la Ville, surtout, où on parle, par exemple, des actions qui ont été faites par la Ville, notamment dans les années 80, la... tout ce qui est en lien avec reconnaître le racisme. Ça été reconnu et il y a la journée aussi sur le racisme et tout ça, et tout ce qui vient avec aussi comme étant des interventions de type interculturelles, donc relationnelles.

415

Qu'est-ce que vous en pensez là-dessus, vous? Est-ce qu'on peut répondre au racisme systémique par des actions interculturelles?

420

Mme ÈVE-MARIE LACASSE :

425 Je pense que ça peut faire partie — tu rajouteras — je pense que ça peut faire partie d'une démarche, mais je ne pense que ce n'est pas que la seule porte à emprunter. C'est sûr que si... j'amènerais peut-être l'idée sur la question du profilage racial. En ce moment, c'est beaucoup dans les médias avec le rapport indépendant des trois chercheurs qui est sorti sur les interpellations policières du SPVM. Ça déborde un peu votre question, mais ça vient peut-être aussi rejoindre ce que vous avez mentionné tout à l'heure, madame Émond.

430 Le fait que le SPVM ne reconnaisse pas qu'il y a des pratiques de profilage racial fait par les policiers et policières de... ou les forces policières de Montréal, je ne veux pas cibler des personnes en particulier, mais par les forces policières de Montréal, et que la Ville... ça fait quand même plusieurs rapports qui pointent dans le même sens depuis plusieurs années et que le conseil de ville, la mairesse, peu importe, là, qui occupe le poste, mais que la personne dans les plus hautes sphères de la Ville ne... disent que c'est un problème, mais ne va pas au-delà, ne disent pas plus, ne dit pas « on va essayer de travailler, on reconnaît que ça existe au sein des forces policières et on va travailler avec le SPVM à mettre de l'avant des solutions concrètes pour mettre fin à ça », puis ça, ça veut dire rendre aussi les forces policières imputables de leur pratique de profilage racial.

440 Je pense que ça peut être aussi le genre de prise de position politique de la part d'une administration municipale qui pourrait peut-être redonner confiance à certains niveaux à une population qui, ou des populations, qui se sentent... qui n'ont pas confiance, en fait, dans leur service de police.

445 Au niveau, j'ai comme... votre question m'a comme amenée, je ne sais pas pourquoi là, mais je pense qu'au niveau des approches interculturelles, je pense que vous parliez? C'est ça, ça peut être... ça peut faire partie d'une solution, mais pour moi, ça occulte un peu les relations de pouvoir justement, bien « pour moi », pour nous, et ça empêche de parler justement de la répartition inégale des richesses, du capital, des pouvoirs, des privilèges. Puis ça peut créer des rapprochements, mais il faut aller au-delà de ça parce que les situations d'inégalité perdurent quand même malgré ces rapprochements-là à certains moments.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

455 Madame Gold?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

460 Oui, au sujet de l'aménagement du territoire, vous avez mentionné la disparité territoriale
quant aux infrastructures, les parcs, les maisons de la culture, et cætera, puis vous posez dans
votre mémoire, vous posez la question à savoir si ces inégalités recourent des clivages fondés sur
la racisation. Alors je vous demanderais de répondre votre propre question selon vous oui ou non.
Et si oui, si la réponse c'est oui, avez-vous des suggestions quant aux moyens que la Ville pourrait
prendre pour un aménagement urbain plus équitable?

465

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

470 Pour répondre juste à la première partie de la question. Oui, la réponse, ce serait « oui ».
Puis ça, ce n'est pas... je ne pense pas que c'est une surprise pour personne. La Ville est organisée
de telle sorte qu'à partir des différentes vagues migratoires, certains lieux, certains arrondissements,
certains quartiers ont connu une concentration de gens plus, disons, dans une situation de plus
grande précarité. Donc pour la première question, la première partie de la question, je dirais, oui,
sans aucun doute.

475 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

480 Je pense aussi qu'au niveau de l'aménagement du territoire plus précisément, bon, c'est
sûr que si on regarde des quartiers comme, c'est sûr que souvent l'exemple qui nous vient le plus
souvent en tête, c'est Montréal-Nord ou Saint-Michel, par exemple, les transports en commun sont
quand même, surtout Montréal-Nord, sont quand même plus difficiles. Bon, là, aménagement du
territoire ou transport, là, je pense que les deux aussi se recourent et ont des liens assez forts entre

eux.

485 Bon, le projet de ligne rose pourrait favoriser justement une... revisiter l'aménagement du territoire dans les quartiers où la ligne rose pourrait passer, mais serait aussi une offre de service en termes de transport collectif qui permettrait justement de décroiser ces quartiers-là qui sont plus isolés aussi, autant économiquement que aussi au niveau des lignes d'iniquité raciale ou d'isolement géographique aussi.

490 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Monsieur Thuot?

495 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

495 Bonsoir. S'agissant des communautés autochtones, souvent les groupes qu'on a entendus, et je pense aussi que c'est le cas de la Ligue, on parle du principe du droit à l'autodétermination de ces peuples, alors dans le contexte où on aurait une Ville de Montréal qui devient en mode très proactif pour lutter contre le racisme qui déclenche une politique, se dote d'une structure, et cætera, et cætera, comment arrimer ou associer les communautés autochtones dans cette mouvance-là étant donné justement qu'on part du principe du droit à l'autodétermination? Ça appelle d'emblée à une façon d'agir sur le plan de la gouvernance qui est différente d'avec les autres groupes, comment vous voyez ça? Comment la Ville pourrait-elle procéder en cette matière?

500

505 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

J'ai l'impression que déjà le fait qu'il y ait madame Bordeleau qui au sein... qui a un peu ces préoccupations au sein de l'hôtel de ville, de l'appareil politique de la Ville, je pense que c'est sûr que pour justement s'assurer de travailler de concert avec les populations autochtones dans une telle... dans un tel sens, c'est sûr qu'il y a énormément de consultations à faire puis c'est... je pense que c'est aussi d'aller dans... pas nécessairement leur demander de venir rencontrer la Ville

510

pour discuter de ces enjeux-là, mais bien d'aller à leur rencontre.

515 Je vais revenir au... parce que c'est quand même un... c'est un problème... bien « un
problème », c'est des situations très particulières aussi que les populations autochtones vivent
particulièrement en milieu urbain. Je pense que le... aujourd'hui, justement, on a passé une journée
de discussions sur la question du profilage racial, social, politique. Les organisations autochtones
étaient avec nous et c'est sûr qu'une des choses qui ressortait des prises de parole dans la journée,
520 c'était : on est les plus... « on » étant les personnes autochtones, nous sommes les plus
invisibilisés dans les différentes interactions ou différentes politiques, là, on parlait de façon
globale, là, pas nécessairement de Montréal, mais en général.

525 Donc ça demande, je pense, une sensibilité particulière. Aussi une reconnaissance de, juste
comme on a dit tout à l'heure, de l'histoire de Montréal et les populations autochtones, colonisation
et autre. Il y a quand même beaucoup de, je pense que ça demande de l'humilité aussi peut-être
d'aller à leur... mais je pense que d'aller à leur rencontre, c'est une des premières choses à faire.

530 Puis de leur demander aussi : « Nous nous souhaitons faire.. la Ville souhaite faire ça,
comment on pourrait le faire avec vous et comment vous pouvez nous orienter? » Parce que pas
juste comment les intégrer, comment elles peuvent influencer ce processus-là et avoir du pouvoir
sur comment les choses seront définies par la suite.

M. PHILIPPE NEMEH-NOMBRE :

535 Peut-être juste pour compléter un tout petit peu, je pense que comme Ève-Marie le
mentionne, l'idée c'est peut-être aussi d'aller, de procéder de la manière inverse. Donc au lieu de
se demander d'abord comment les inclure; partir de leurs positions, préoccupations à eux. Donc de
centrer, finalement, leurs positions, leurs besoins, leur volonté et les moments où, finalement, ils les
expriment. Donc de partir finalement dans l'autre sens. Je pense que c'est manière de, ou c'est un
540 début, finalement, de ne pas parler à leur place.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Merci.

545 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Alors, écoutez, il me reste à vous remercier chaleureusement pour votre présentation et vos réponses et puis je vous souhaite une bonne fin de soirée si vous restez avec nous.

550 **Mme ÈVE-MARIE LACASSE :**

Merci à vous.

555 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Merci. Je vais maintenant appeler Madame Sarah Abou-Bakr, Conseil national des musulmans canadiens, s'il vous plaît. Bonsoir.

560 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

Donc bonsoir, moi Sarah, avec le Conseil national des musulmans canadiens. Je vais faire ma présentation en anglais, mais je prends les questions en français, je suis parfaitement bilingue. Merci.

565 So today, I'll be talking about islamophobia in the city, so the increasing hate crimes in Montreal. So, I'm going to talk a little bit about the National Council of Canadian Muslims. We're an independent non-partisan and non-profit organization and we protect Canadian humans and civil liberties. We challenge discrimination and islamophobia, we try to build mutual understanding and advocate for the public concerns of Canadian muslims. Including the province of Quebec, therefore
570 Montreal as well.

So we've had a long standing public record on participating on major public inquiries. We've

575 been to the Supreme Court before in instance for Bombardier, aerospace training center case, we work with all levels of government. If we were to give examples in Quebec, we worked with Irana Allalou's case to the Supreme Court and we had a legal challenge, constitutional challenge of Bill 62, that was two years ago and we're doing the legal challenge for Bill 21 right now.

580 And during the charter of value, we also came up with... we published the charter of inclusive community which is a small report that we came up with just to give our opinions and recommendations as well. So, why am I here today? The rise of anti-muslim's crimes is something that is happening world-wide, but it's happening in Canada as well and the city of Montreal is not necessarily immune to it.

585 Although we are a very very diverse city, there is a lot of, you know, mix of cultures, there is a lot of, you, know, multi-faith and le Vivre ensemble is something that is happening a lot in Montreal in comparison to the rest of the province. Anti-muslim's crimes still threatens the value of equality and justice and it's still something that is occurring here in the city.

590 As an organization with a mandate to tackle islamophobia in all its form, we know, when something is first hand islamophobia and we know when it's a... in the case of Montreal, is something that is seriously undeniable and it's a problem.

595 The most recent statistics report that the muslim residents of the province of Quebec represent three percent of the population and is the same case of Montreal. It counts three point seven of muslims in the city which is the second largest muslim population in Canada. So, we're quite a lot here.

600 So today's submission draws attention to how the city of Montreal can address a reported and unreported incidence of islamophobia in the city. The impact of hate and discrimination on our muslim community and the recommendations on how the city of Montreal can be part of the solution.

So, I'll talk about the reported hate crime targeting muslims in the city of Montreal. In the last

605 few years, hate crimes targeting muslims have been and still are at an unacceptable level in the province of Quebec. The increase have also been felt in the city of Montreal. 2017, Statistics Canada reported that hate crimes in the country overall increased by one fifty-one percent, so a 151 % in the country. Ontario and Quebec were the two provinces with the most increase with Quebec alone, an increase of a 185 %.

610 Fast forward to 2019, Montreal police hate crime reveal statistics showing that muslims are the main victims of hate crime in Montreal. So overall the religious hate crimes, 60 % were targeted towards muslims and that's this year. So according to the numbers, we're very... we're starting to get, you know, very worried and it clearly indicates that actions must be taken in order to decrease the number of heinous acts towards our community.

615 Now, let's talk about the crimes that go unreported. So, although the statistics that are quoted above are very frightening, it remains a very unrepresentative of the actual situation. The reason been obviously is that not everybody reports, so these numbers still remain not completely real and does not represent what it actually is.

620 According to the police of Montreal, despite the increase of hateful incident reports, many still most likely go unreported. And there's so many reasons to this: the researchers that are behind the Quebec Human Rights Commission, the report you've probably heard of which is on xenophobia and notably islamophobia in Quebec, which by the way, a lot of these examples took place in Montreal, of these islamophobic examples, and the researcher was explaining that many victims don't report because among other reasons they just completely lost trust in the police service and just the system itself. And it's not really surprising giving that there were also statistics from l'Université de Montréal that shows that Montrealers of arab descent, are as twice as likely to be stopped by the police.

630 That's the same thing for black and indigenous people that are four to five more likely to be stopped as well. And I'm talking about people of arab descent and people, you know, of color because there's always the idea of intersectionality that comes to place. A lot of people are being

mistaken for muslims when they're not and a lot of people are, you know, visibly muslims. So, intersectionality always comes in place and it decrease as well the rest of hateful acts towards oppressive.

635

So, we also know, at the National Council of Canadian Muslims the barriers of reporting. I'm the Quebec advocacy coordinator, I'm their only employee in Quebec and so, whenever we get reports, I'm the one who gets to speak with these people, I'm the one who gets to accompany them to the police station, I'm the one who gets to speak to them. Sometimes, it takes so much effort for us just to get them to go to the police station.

640

And when we go there and we see that they don't deserve or they don't... they're not received with empathy or with a really really good treatment, we understand why it's very hard for them to report. I mean, I've seen it more than once with my own eyes. Sometimes, you just have to push authorities to do something. And it's very discouraging.

645

So often, other reasons why they don't report, it's because that they do not know that they can report, they don't know that it's a right and they it's not going to matter. So, many hateful ascendants are also very difficult to report because they're just... like you can't rely identify them. Like, if you're sitting at the bus station, for example, public transport or you're just walking outside and you're just, you know, you're victim of hateful act, there's no way for you to really report it or to really prove it, so it makes it a little bit more difficult. So a lot of things are hidden behind anonymity, cyberbullying, the same thing. Sometimes, people don't that they can report cyberbullying.

650

So this have increase a layer of invisibility in the city where the true extend of hate crime and islamophobic incidents remains very unknown, but that doesn't mean that we should ignore it. So, our recommendations: we came up with three recommendations.

655

We know that a lot of our colleagues have addressed them as well in the previous presentation, but the first thing is to address barriers to reporting hate incidents and crimes. So conduct a full and independent review of Montreal police service to assess the effective handling of

660

665 reported the hate incidents and crimes included but not limited to a review of intake procedures of report from the public and the hate crimes and incident unit, and I would add to this also just, you know, people need to know how to report. A lot of the newcomers, a lot of the immigrants, a lot of... the people that are not familiar with system don't know how to report. So it would be much easier if the city would into place some system to make it easier for people to do these things.

670 Eradicate or eliminate street harassment. Employ a whole government approach to handling street harassment by striking a special a cross functional comity for the purpose of identifying initiatives that can be employed to reduce or eradicate street harassment. And our third recommendation is eliminate the practice of racial profiling which we think is... could be the most difficult and the most heavier but it's the most important as well.

675 In order to build a solid foundation of trust with all members of the public regardless of their race or religion, the SPVM should undergo a diversity and inclusion audit with the mandate to identify why racial profiling continues to be a problem. So we want to take a look at... it's something that's been discussed a lot over the years. We know that there's the strategic plan taking place « Écoutez, comprendre et agir » with the SPVM, but just also like focus on trying to understand why it's still a problem for it to become part of the solution. So...

680 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

This is it.

685 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

Yes, I'm opened to questions, french and english.

690 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

695 Ok, merci beaucoup pour de nous avoir rappelé ces chiffres que nous connaissons bien sûr. Écoutez, peut-être que je vais... comme j'ai souvent l'occasion de poser des questions est-ce que mes collègues... Oui, Judy? Oui, go, just go.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

700 Tout de suite? Oui? Thank you very much for your presentation.

Mme SARAH ABOU-BAKR :

Thank you.

705 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

710 You mentioned people don't know how to report hate crimes and you receive call for hate crimes, you accompany I guess the people that ?. Do you go to the individual police stations or do you go to the straight to the hate crime unit? What is the method that one should use to report?

Mme SARAH ABOU-BAKR :

We go to the individual police stations. We go to...

715 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

You're going to the individual police station? And then, in theory, they would report it to the hate crime unit is that...

720 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

725 Yes, so to be able to report to the... we always send to go first to the individual police stations, we accompany them, we fill out the form, we always ask for the file number, we always ask what they're planning to do and we always keep follow-ups with the police station. Obviously, like when... because we're not the complainant, we're not allowed to call and ask what happens with the case, but we always encourage the people that we've accompanied to keep track and if ever we see that there's no improvement, we go to the hate crime unit after.

730 But we always try to start from... the procedures from the beginning because sometimes there are accidents that can happen or they're all like, you know, incidents that can happen that we might think it's hate crime but then the police might think otherwise, so we always go to the individual police station first.

735 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Do you accompany your... the people who are victims of hate crimes to the Humans Rights Commission?

740 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

745 We help them through the process. So, we always help... we show them how to fill in the application and do all these things, and we never leave them. We really really never leave them on their own especially when we know that sometimes they might get discouraged, and sometimes, they might just not know where to go to after. It's really really important.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

750 Thank you.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Une autre question?

755 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Oui. Bonjour.

760 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

Bonjour.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

765 J'aimerais aborder une question que vous n'avez pas encore abordée. C'est celle des lieux de culte.

Mme SARAH ABOU-BAKR :

770 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

775 Parce que c'est un aspect que nous examinons, entre autres choses. Est-ce que, ma première question, est-ce que dans votre expérience, celle de votre organisation, c'est un aspect qui a été soulevé, examiné, étudié, surtout dans la perspective de Montréal et à la lumière de l'expérience de votre organisme, que ce soit à Montréal ou dans d'autres Villes canadiennes?

780 Est-ce qu'il y a des conseils ou des pratiques que vous pourriez faire à la Ville pour gérer, de la façon la plus sereine possible, ce dossier-là qui est parfois... qui amène parfois des tensions?

Mme SARAH ABOU-BAKR :

785 On avait... enfin, « on avait », on a encore un guide pour les lieux de culte, pour qu'ils soient sécurisés si jamais il y a quelque chose qui arrive dans les lieux de culte, comment le faire, où s'adresser. Bien sûr, à chaque fois qu'il y a quelque chose qui arrive à Montréal à Québec ou dans tout le Canada, on est tout le temps là, on va dans les lieux. Si c'est quelque chose, par exemple, comme la Ville de... qui s'est passé à la Ville de Québec en janvier, on va se déplacer jusque là-bas pour nous assurer que les procédures sont faites correctement.

790 Je dirais qu'à Montréal, moi je suis quelqu'un qui est born and raised in Montreal, donc je ne suis jamais vraiment sortie de Montréal, je visite souvent les lieux de culte. Je dirais que c'est sécuritaire, mais il y a tout le temps des petits incidents ici et là. Tu sais, par exemple, du porc qui va être jeté ou, tu sais, du vandalisme des fois, des graffitis.

795 C'est sûr qu'une des choses que la Ville peut faire, c'est vraiment raise awareness, vraiment, je pense que tout ce qui est intercultural exchanges, get people to know about different religion that are, you know, practiced in the city. C'est sûr que si on va, on élimine l'ignorance et puis on met en place des initiatives qui sont très interactives entre les cultures et entre les religions, ça va faciliter la procédure.

800 Puis c'est sûr aussi, tu sais, les municipalités, de rencontrer les mosquées, rencontrer les centres communautaires, aller voir qu'est-ce qui se passe là-bas, demander qu'est-ce que vous avez besoin, c'est quelque chose que les lieux de culte font aussi. Par exemple, moi, je suis vraiment à Cartierville-Saint-Laurent, il y a toujours tout le temps des échanges avec les municipalités et les mosquées, par exemple.

805 Mais c'est des relations qu'on chercherait à bâtir et à maintenir. Donc, tu sais, je pense que ce serait la meilleure façon de savoir ce serait quoi le manque qu'il y aurait dans ces communautés-là. Est-ce que ça répond à votre question?

810 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

815 En partie. Je dirais pour un segment, le segment de la sécurité, mais je pense aussi au volet
répondre aux demandes d'aménagement de nouveaux lieux de culte. Souvent, il y a des
arrondissements où la Ville crée des moratoires. Alors je sais que la Ville peut intervenir en termes
de zonage. Et on se demandait s'il y avait des bonnes pratiques en cette matière pour permettre le
dénouement de certains dossiers parce que dans certains arrondissements, il y a comme une
crispation. Et donc au-delà de la bonne entente et de la sécurité, quand arrive le temps de zoner, il
y a souvent des pratiques qui peuvent être contre-productives plutôt que d'autres, alors je me
demandais si vous aviez observé des bonnes pratiques en cette matière, à Montréal ou ailleurs.

820 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

Ce n'est pas quelque chose que moi, j'ai fait personnellement, mais c'est sûr que c'est
quelque chose qu'on pourrait tout le temps partager plus tard, je suis désolée.

825 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Il n'y a pas de problème.

830 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Oui, Habib?

835 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Merci pour votre présentation. En lien avec les chiffres reliés aux crimes haineux ou à
l'islamophobie, est-ce que vous avez... d'où proviennent vos chiffres? Est-ce que les chiffres...
vous comptez seulement sur des chiffres de la police ou il y a d'autres chiffres que vous croisez
aussi?

840 **Mme SARAH ABOU-BAKR :**

C'est des Statistiques Canada, SPVM et puis le Human Rights Commission, la recherche en septembre qu'ils ont dévoilée, le rapport de recherche qu'ils ont fait sur la xénophobie, islamophobie.

845

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Donc les chiffres de la police ne sont pas suffisants?

850

Mme SARAH ABOU-BAKR :

Ce n'est pas qu'ils ne sont pas suffisants, c'est juste les autres sources sont complémentaires. Il y a des chiffres qui proviennent de la police, mais il y a d'autres chiffres qui je n'ai pas pu trouver chez le SPVM, il a fallu que j'aille les chercher ailleurs. C'est juste un complémentaire.

855

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Ok, merci.

860

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Parfait. Bien, merci beaucoup, madame Abou-Bakr de votre intervention.

865

Mme SARAH ABOU-BAKR :

Merci à vous. Merci, bonne soirée.

870

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonne soirée. Je voudrais savoir si monsieur Julien Feldman est arrivé? Alors, nous allons

appeler, s'ils ont prêts, de l'équipe de recherche et d'action Érasme, Lourdes Rodriguez Del Barrio, Marie-Claire Rufagari, Nadine St-Louis, Diane Lamoureux et Marie-Jeanne Blain. Alors, j'ai l'impression qu'il va falloir apporter des chaises. Non, vous êtes juste... vous êtes finalement deux.

875

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Mais vous en valez quatre, c'est ça?

880

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et pourrez-vous, puisque j'ai donné un certain nombre... Et pourriez-vous donc, pour qu'on vous salue de façon plus personnelle, nous dire qui vous êtes parce que j'ai donné plusieurs noms?

885

Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :

Alors, je suis Lourdes Rodriguez Del Barrio.

890

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

D'accord.

Mme MARIE-JEANNE BLAIS :

895

Et Marie-Jeanne Blais.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Alors, la parole est à vous.

900

Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :

905 Merci beaucoup. Alors, nous vous présentons aujourd'hui un mémoire qui a été élaboré par l'équipe de la recherche et action en santé mentale et culture, l'équipe de recherche ÉRASME qui regroupe une vingtaine de chercheurs et collaborateurs dont le travail aborde particulièrement les domaines de la santé mentale, d'immigration, refuge et la relation interculturelle.

910 Nous portons une attention particulière à la situation des femmes et des jeunes dans nos recherches et l'ÉRASME est une équipe en recherche partenariale. Donc, il est constitué aussi par deux regroupements provinciaux d'organismes communautaires qui regroupent une vingtaine... plus que 200, excusez-moi, plus que 200 membres dans les domaines que j'ai nommés précédemment.

 Ils travaillent autant dans la défense des droits qu'aussi dans la promotion de pratiques citoyennes et dans l'expérimentation de nouvelles pratiques.

915 Alors, nous allons dire des choses que vous avez entendues de nombreuses fois, donc inévitablement, on va répéter ces choses-là. Au-delà des structures sous lesquelles nous allons y revenir, la question du racisme systémique et surtout apporter des changements à ces situations implique un changement de culture majeur. Ces changements de culture majeurs veut dire de transformer, d'encourager, de développer de nouvelles pratiques, des pratiques inclusives.

920 On vous a déjà interpellés aussi, on a interpellé la Ville, non pas seulement dans le cadre de ses compétences rigoureusement établies, je dirais, par le cadre législatif au Québec, mais aussi, dans le rôle de leadership que la Ville a voulu se donner en s'associant à de nombreux accords internationaux qui proposent déjà des pratiques, de bonnes pratiques pour développer justement une vision de Ville inclusive.

925 On vous a déjà interpellés aussi, on a interpellé la Ville, non pas seulement dans le cadre de ses compétences rigoureusement établies, je dirais, par le cadre législatif au Québec, mais aussi, dans le rôle de leadership que la Ville a voulu se donner en s'associant à de nombreux accords internationaux qui proposent déjà des pratiques, de bonnes pratiques pour développer justement une vision de Ville inclusive.

930 Alors, c'est dans ce sens-là que notre mémoire a été développé, c'est-à-dire d'un côté aller dans une série de recommandations qui vont... qui concernent spécifiquement les champs d'actions de la Ville et d'autres recommandations qui vont... qui interpellent la Ville finalement, pour qu'ils jouent ce rôle de leadership que nous pensons que les Villes aujourd'hui, dans le cadre de la mondialisation, doivent jouer. Peut-être si vous entendez à nombreuses reprises ces mêmes

commentaires, on pourrait dire que c'est peut-être, peut-être, parce qu'il faudra reconnaître ce qu'on sait déjà, ce qu'on connaît.

935 Je sais qu'il y a de nombreux chercheurs qui vous diront et d'autres personnes qui vous diront qu'il faut documenter plus, il faut préciser les indicateurs pour bien savoir c'est quoi le profilage, c'est quoi le racisme, et cætera. Mais si nous entendons tous les mémoires, les consultations que nous-mêmes on a fait, il faut reconnaître aussi qu'il y a des savoirs acquis et que
940 peut-être ce qui manque davantage, c'est de se demander comment est-ce qu'on peut passer à l'action? Comment est-ce qu'on peut faire pour véritablement, il y ait des changements et que les recommandations qui ont été mises de l'avant par de nombreux rapports soient effectives.

Donc reconnaître le savoir et le partager nous semble quelque chose d'extrêmement important. Alors, oui, on va parler tout à l'heure du développement, d'avoir des structures. On va
945 parler de faire plus de place aux personnes racisées. Dans notre rapport aussi, on rappelle les mêmes choses qu'on a déjà entendues aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a racisme systémique, qu'il ne faut pas diluer la question du racisme systémique sous la question de la discrimination, alors qu'elle est importante et en même temps, il ne faut pas simplifier non plus la question du racisme systémique et des discriminations. Donc une vision intersectionnelle, une vision intersectionnelle
950 est aussi extrêmement importante à considérer.

La complexité des liens qui existent entre les différentes dynamiques d'exclusion peut amener effectivement à des situations particulières qui nécessitent aussi des abordages spécifiques et particuliers. On vous a rappelé aussi la situation spécifique des peuples autochtones qui ne doit
955 pas être non plus abordée de la même façon et qui ne doit pas non plus se noyer dans le mécanisme de participation que tout le monde, je crois, vous a amené et souligné la nécessité de mettre en place.

Dans notre rapport, met d'un côté... notre mémoire, excusez-moi, met d'un côté l'accent
960 sur comment on peut revoir effectivement ces structures, comment est-ce qu'on peut développer ou consolider des pratiques inclusives pour une culture inclusive et comment on peut s'allier à la

965 recherche universitaire, mais aussi avec les personnes directement concernées. Non pas seulement que c'est nécessaire aussi pour documenter le racisme systémique, aller et préciser davantage comment ça s'opère, comment ça se passe non pas seulement au niveau des chiffres, mais aussi au niveau des expériences.

970 Le fait de reconnaître l'expérience des personnes racisées qui, est très importante, le fait de la reconnaître aussi, comment ça se joue particulièrement pour les jeunes, comment ça se joue pour les familles, pour les parents dans les différents contextes du territoire de la ville de Montréal. Donc, cette alliance avec la recherche universitaire doit se faire, oui, pour documenter le racisme systémique, mais surtout, pour accentuer le changement.

975 Donc l'idée de la création d'un bureau qui permettrait de... qui serait responsable effectivement de mettre de l'avant puis documenter ce racisme systémique, mais aussi, et surtout, de développer, de voir comment la recherche peut s'allier avec les personnes directement concernées pour accentuer les transformations.

980 On parle beaucoup aujourd'hui de la recherche transformationnelle, la recherche participative qui permettraient de documenter, d'expérimenter aussi des pratiques inclusives, de les consolider et de les mettre en échelle et d'aller les développer ailleurs et davantage. Peut-être de ce point de vue là, je pourrais insister sur le fait qu'il y a énormément de pratiques citoyennes et de pratiques inclusives sur la ville de Montréal.

985 La richesse des organisations communautaires, la richesse des pratiques alternatives, la richesse aussi des dynamiques associatives citoyennes est énorme. Peut-être qu'elles sont parfois, elles émergent parfois dans des secteurs d'activités qui jusqu'à maintenant, ne sont pas compris nécessairement dans la dynamique ou dans les compétences de la Ville, même si elles se passent sur le territoire et souvent, les arrondissements sont extrêmement impliqués surtout dans certains territoires.

990 Peut-être que c'est une excellente base pour commencer à s'associer à ces organisations

995 qui sont au plus près des besoins des personnes concernées pour étudier, documenter et développer davantage ces pratiques exemplaires, ces bonnes pratiques, pour les développer un petit peu au-delà de ce qui se fait habituellement. Je vais laisser Marie-Jeanne continuer l'intervention qui concerne la situation...

Mme MARIE-JEANNE BLAIN :

1000 Donc on a fait, je vais reprendre quelques séries de recommandations, sans refaire le tour parce que vous avez déjà tout ça entre les mains. Donc la Ville a un rôle à jouer dans différents espaces, je vais reprendre simplement quatre, donc : l'écart des services de police, l'aménagement urbain et le logement, également la Ville comme espace culturel et la Ville comme employeur. Donc ce sont différents champs auxquels vous êtes très familiers.

1005 Le thème du racisme systémique au sein des services municipaux a été régulièrement associé au service de police. Vous l'avez mentionné plus tôt, le racisme systémique s'est ancré donc dans des dispositifs qui vont au-delà des actions individuelles, qui doivent être arrimées finalement, tant dans l'interculturelle, dans les relations au quotidien, mais aussi dans les aspects organisationnels.

1010 En ce sens-là, par exemple, si on prend l'exemple des services policiers, bien entendu que de penser la formation des agents de police, mais aussi l'encadrement et l'accompagnement dans leurs différentes démarches peut être intéressant. En plus, évidemment, d'appliquer les recommandations d'autres rapports qui ont déjà été faites.

1015 Mais on pourrait aussi penser à répondre différemment aux besoins, par exemple, en pensant des services alternatifs au corps policier pour favoriser l'intervention de proximité, mais aussi d'interventions par des organismes qui vont y aller par des moyens différemment pour intervenir auprès des populations.

1020 Un autre secteur important pour la Ville de Montréal, c'est toute la question de l'aménagement urbain et du logement. Donc en ce sens-là, parmi les recommandations : favoriser

1025 le logement abordable pour tous, l'accès aux droits pour l'ensemble des minorités est fondamental, mais aussi d'assurer la réduction des écarts d'accès aux services sur l'ensemble du territoire pour diminuer finalement la présence de... des aires de service certains territoires de Montréal, donc qui a déjà été documenté également.

1030 Dans une perspective un peu plus positive, la Ville peut aussi penser comme un espace culturel et déjà, il y a eu des multitudes d'initiatives au niveau des bibliothèques, au niveau également des maisons de la culture. En ce sens-là, on peut aussi penser l'inclusion ou contrer la discrimination systémique de façon positive pour favoriser finalement le sentiment d'appartenance en bonifiant ces offres de services là, qui sont déjà existantes, en augmentant le support qui est offert pour que chacun puisse se sentir représenté dans l'offre de services.

1035 Un quatrième espace, qui me touche tout particulièrement, c'est la Ville comme employeur. Donc qui concerne tout autant les relations de travail que tout le processus d'embauche et de représentativité à tous les échelons. On peut souligner que dans les dernières années, il y a eu des avancées quand même fondamentales. On voit au niveau des chiffres que, par exemple, depuis... avec l'application de l'accès à l'égalité à l'emploi, il y a eu une amélioration quand même significative de la représentativité.

1040 Par contre, ça reste quand même néanmoins en deçà, si on parle de dernièrement autour de 20 % en 2007, de minorités visibles qui sont représentées à la Ville de Montréal, il reste que c'est environ le double des... pour atteindre une parité. Finalement, il faudrait augmenter davantage, mais ce qui est peut-être plus préoccupant, c'est la présence d'un plafond de verre. Lorsqu'on analyse derrière ces chiffres-là, on voit qu'il y a quand même une surreprésentation dans les échelons inférieurs et une sous-représentation dans des postes, en fait, voire une quasi-absence dans les échelons supérieurs.

1050 Alors, il faut aller finalement penser au-delà des chiffres et voir les différents mécanismes et on pourrait penser à l'élargissement des programmes pour favoriser la représentation, mais à tous à tous les échelons et dans tous les secteurs d'emploi, qu'il y ait des efforts finalement

1055 appliqués à tous les niveaux, tout en distinguant aussi les différentes sous-catégories à l'intérieur pour se féliciter qu'il y a des minorités visibles présentes qui sont pourtant des gens qui ont été scolarisés ici, qui sont nés à Montréal. Et si on compare la situation des nouveaux arrivants, il y a encore là différentes disparités qui sont présentes qui invitent finalement des moyens différents.

1060 Et puis on peut aussi penser à l'importance d'outiller, former, accompagner également les responsables des ressources humaines, mais aussi, les gestionnaires, les chefs d'équipe parce qu'en fait, ça concerne l'ensemble des relations de travail. Donc, former, accompagner pour tout ce qui est l'approche interculturelle, mais également les biens implicites parce que s'il n'y a pas de reconnaissance à tous les niveaux, non seulement gestionnaire et politique, bien c'est aussi les gens qui travaillent au quotidien.

1065 Donc en somme, pour les différentes recommandations, il s'agit autant d'agir aux plans des politiques, de la gouvernance, des mesures, des programmes qu'au niveau des relations interculturelles, des relations au quotidien. Je vais laisser terminer.

Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :

1070 Donc, il s'agit... bien, il s'agit aussi, je vais reprendre les dernières recommandations qui concernent particulièrement la participation citoyenne et la participation aux différentes instances. Élargir les espaces de participation et valoriser l'expérience de façon concernée nous semble essentiel. Mais donner aussi les moyens matériels pour assurer leur participation, notamment, la rémunération. Je pense que dans tous les secteurs, on travaille beaucoup dans la participation
1075 publique dans différents secteurs, la question de la rémunération est essentielle pour qu'il y ait un minimum d'équité et d'égalité quand des personnes participent, mais c'est aussi nécessaire de donner la formation aux personnes qui vont être responsables de l'animation de ces espaces de participation.

1080 Cette formation est essentielle pour assurer des espaces qui sont sécuritaires, des espaces dans lesquels la distribution de la parole va être adéquate, mais aussi dans lesquels les moyens

pour que les groupes qui vont participer puissent être préparés à l'avance, fassent en sorte qu'il ne s'agisse pas seulement d'une participation cosmétique, mais d'une véritable participation.

1085 Je reviens sur la question de soutenir les organismes communautaires et les associations
qui se sont mis en place avec les personnes concernées et qui visent à répondre aux besoins et
particulièrement aussi, de façon distincte, soutenir matériellement et durablement les organismes
1090 créés par les autochtones pour les autochtones afin de pallier l'isolement de ces populations et le
manque de visibilité de leur culture. La mise en place de lieux de rassemblements sécuritaires et
respectueux.

Pour finir, je rappelle ce que j'ai dit au début. Il nous semble que dans le domaine, puis ça
a été nommé aussi, l'expérience pour l'égalité des femmes nous montre que l'alliance entre le milieu
universitaire, l'espace... les institutions publiques et les mouvements citoyens des organisations,
1095 c'est vraiment, cette alliance-là, elle est porteuse des changements réels.

C'est pour cette raison que nous proposons la création d'un bureau de soutien aux
pratiques inclusives et de lutte contre le racisme systémique. Mettre les deux de l'avant nous semble
absolument indispensable et favoriser ainsi des recherches qui sont réalisées dans une perspective
1100 participative, respectueuse des personnes concernées et qui permettent d'expérimenter les
pratiques exclusives, et documenter, et accentuer les changements.

Non pas la rechercher pour accumuler des nouvelles recherches, mais pour accentuer et
s'engager véritablement dans le changement. Merci beaucoup.

1105 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci. Je vais favoriser les questions rapidement. Est-ce que tu en as? Oui. Alors, monsieur
El-Hage?

1110 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

1115 Oui, merci. Merci pour votre présentation. Je vais aller directement au but. Les recommandations 8 et 9, ces deux recommandations m'intéressent beaucoup. « S'inspirer des bonnes pratiques des villes de la coalition internationale des villes inclusives de l'UNESCO », et vous avez quelques exemples. Et la 9, « Favoriser des espaces de rencontres ».

1120 On a eu beaucoup de personnes qui ont participé à des rencontres, à des activités contributives citoyennes et on a posé la question : est-ce que vous avez déjà fait ce type de rencontre? Et la réponse, c'était « non », la plupart disaient « non, on n'a pas d'espace de rencontre », Qui peut le faire? Comment on peut le faire?

Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :

1125 Bon, alors pour la première question sur les pratiques, sur les bonnes pratiques de la coalition internationale, il y a certains exemples. Par exemple, puis que nous, on a repris à travers l'ensemble des points qu'on vous a donnés. La question du partage des connaissances, par exemple, une première dimension.

1130 Quand il y a différentes, on pourrait dire communautés pratiques, différents acteurs, différents milieux qui commencent à travailler dans le changement des pratiques, ça peut être le gestionnaire, ça peut être les personnes qui sont chargées d'appliquer les modifications au niveau des ressources humaines au niveau de la Ville, ça peut les intervenants... vous voyez un petit peu? C'est différents niveaux d'acteurs qui peuvent être impliqués dans des changements systémiques ou dans des changements des micropratiques qui vont avoir une influence importante.

1135
1140 Il est important de créer des espaces de communications et d'échanges pour faire en sorte que les gens ont vraiment l'impression de travailler à la transformation et en plus échanger ses connaissances pour le faire. Par exemple, dans le rapport de la coalition internationale, on parle aussi de l'utilisation des nouvelles technologies de communication. La création de sites Web, la création des espaces dans lesquels ces échanges-là sont réalisables. C'est relativement facile à faire, c'est beaucoup moins coûteux et c'est quelque chose qu'un employeur de la Ville de Montréal,

c'est des choses sont tout à fait possibles de faire.

1145 Nous l'avons nommé aussi, je vous donne seulement quelques exemples, c'est question de la création de bonnes pratiques pour la participation publique. Donc le fait que les personnes puissent participer à différents comités, à différentes instances décisionnelles, mais que, quand ils participent à des instances décisionnelles, on s'assure premièrement que ce n'est pas une seule personne devant dix gestionnaires ou dix personnes qui sont davantage représentants des institutions, mais qu'il y a une bonne représentativité puis un bon accompagnement pour que la participation soit effective. Il ne faut jamais oublier que dans des espaces consultatifs ou 1150 décisionnels, nous avons des professionnels de la thématique et des personnes citoyennes qui vont apprendre à participer en étant là.

1155 Et c'est très important, ce sont des espaces qui souvent sont vus comme des espaces de représentativité. En fait, ce sont des espaces de transformation des pratiques. Ce sont des espaces de transformation de la culture. Donc il est important de les considérer comme ça. Parce que du moment où on le considère dans leur potentiel de transformation, on va faire en sorte que les... on va même pouvoir documenter, nous, on a travaillé dans beaucoup de recherches, où on documente l'impact sur les organisations de la participation citoyenne des personnes qui sont en situation de 1160 stigmatisation.

Moi, j'ai travaillé en santé mentale, avec les personnes réfugiées, et cætera, les organisations ont beaucoup à gagner de la participation des personnes qui ont quelque chose à dire sur la manière comment les institutions publiques agissent sur elles.

1165 Donc ça, c'est des exemples de bonnes pratiques qui ont été considérées dans ce rapport. Ce sont des rapports publics, ce sont des rapports facilement accessibles, il y a extrêmement de, il y a beaucoup beaucoup de bonnes idées et la Ville de Montréal pourrait jouer un rôle là-dessus.

1170 C'est un petit peu aussi la réponse à votre deuxième question, hein? Il ne s'agit pas juste de considérer que des moments comme ça dans lesquels on fait des consultations at large puis on pose la question sur la place publique de la...

1175 Il y a beaucoup d'expérience à Montréal. Je pourrais vous donner des exemples de ce qui se passe actuellement à Montréal-Nord, mais ça se passe aussi à d'autres endroits pour la participation des jeunes. Au niveau de santé publique, au niveau de santé et services sociaux, au niveau de l'éducation, on est en train de générer des conseils de jeunes. Parfois, ces conseils de jeunes ne sont pas d'emblée construits, sont logiques, hein, ne touchent pas directement la question du racisme systémique, mais dans certains endroits, il y a des groupes qui touchent la question du racisme systémique.

1180 Et même s'ils ne touchent pas la question du racisme systémique, s'il y avait des initiatives systémiques, justement, systématiques pour documenter, on pourrait voir comment on peut travailler avec les groupes qui sont préoccupés sur ces questions-là et qui nous permettraient de mieux comprendre comme c'est en train de se produire ces discriminations. Et en même temps, comment ces groupes-là sont en train d'agir de la meilleure façon.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1190 Merci beaucoup. Le temps est écoulé, mais j'ai encore deux questions, alors je vous prierais mutuellement d'être plus concis. Madame Gold?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1195 Il ne reste pas beaucoup de temps. Vous recommandez de bonifier et d'élargir les programmes d'accès à l'égalité, vous exemples de bonification sont clairs, mais quant à l'élargissement du programme, je n'ai pas trop bien compris. Est-ce que vous voulez dire qu'il faudrait ajouter des catégories de personnes selon les secteurs, selon les manques dans des secteurs spécifiques? Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

1200 **Mme MARIE-JEANNE BLAIN :**

1205 Oui. Bien en fait, c'est d'élargir et bonifier, c'est lorsqu'on analyse, en fait, on réalise que des grandes entreprises, par exemple, peuvent atteindre facilement leur cible si on regarde tout poste confondu, mais en fait, il s'agirait de l'appliquer en tenant compte des différents échelons et différents secteurs d'emplois pour que la représentativité soit à tous les niveaux.

1210 L'autre aspect par rapport aux grandes catégories, c'est qu'en effet, ce n'est pas une réponse simple. Comment prendre en compte, comment appliquer une approche intersectionnelle à des programmes de ce type-là qui tient compte, en fait, de différents facteurs de vulnérabilisation où la terminologie, par exemple, minorité visible peut en cacher beaucoup d'autres.

1215 Et où peut-être que certaines populations plus vulnérables, comme par exemple, être une femme, porter le voile, être arrivé récemment, peut-être que cette personne-là comparativement à une autre aurait davantage de difficultés d'accès à certains postes. Donc, tenir compte, en fait, du cumul de facteurs. Et ça, pour le moment, ce n'est pas à l'intérieur, mais au niveau de l'opérationnalisation, il y a travail à faire.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1220 D'accord, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Émond?

1225 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Je passe mon tour, j'étais dans ces eaux-là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1230 Monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1235 Je peux poser une question? Vous avez abordé la question du profilage, dont surtout les enjeux de sécurité publique, vous avez évoqué des services ou des pratiques alternatives. Pouvez-vous illustrer un peu?

Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :

1240 Oui, c'est sûr que tout le travail qui a été fait et qui doit continuer à être fait au niveau de la police pour sensibiliser, pour... c'est un travail constant, hein, c'est un travail constant. Mais, il y a des organismes qui ne sont pas des organismes nécessairement, ce n'est pas la police, ce n'est pas à ce niveau-là que ça se passe, ça se passe davantage dans des pratiques de justice réparatrice.

1245 Ça se passe autour de connaître aussi les impacts de ces pratiques-là ou de comment les populations sont en train de se comprendre, se vivre par rapport à ce qui est le profilage. Et il y a des organisations qui ont mis en place des programmes extrêmement intéressants qui viennent travailler...

1250

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

À Montréal?

1255 **Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :**

1260 À Montréal, qui travaillent justement dans une, comment je dirais ça, c'est en même temps la reconnaissance de ce qu'on a vécu et comment est-ce qu'on peut faire en sorte pour transformer la réalité ou la perception qu'on peut avoir de vivre du profilage ou les expériences qu'on a vécues du profilage.

1265 Mais comment est-ce qu'on peut faire pour que ces expériences-là ne restent pas dans le silence, dans l'occultation ou dans la colère qui va sortir de toute sorte de façon, mais qui va être travaillées collectivement? Et là, il y a des expériences, il y a des choses qui se font et qui sont extrêmement intéressantes et qui peuvent permettre si on les élargit, de transformer à nouveau, comme je disais tantôt, la culture.

1270 Ce n'est pas seulement la Ville qui va transformer ces pratiques de cultures, ce sont des organismes communautaires, ce sont des citoyens aussi. Et ça, c'est des pratiques très concrètes de proximité, mais vraiment créées au niveau de la communauté.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1275 Ce qui n'empêcherait pas, j'imagine, au plan de toute la question du SPVM de... puisque plusieurs personnes sont venues devant nous pour nous dire que la difficulté à porter plainte, que les plaintes soient reconnues, qu'elles soient comptabilisées, ça n'empêche pas ça. Qu'il y ait des pratiques alternatives dans le milieu communautaire qui aident les gens à survivre à des problèmes de profilage.

1280 **Mme LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO :**

1285 Même à développer des demandes comme celle qui a été faite ici, qui a été déposée ici. C'est-à-dire, ça peut aboutir à justement, à des pratiques citoyennes extrêmement positives, question de dire, voilà il y a un problème, comment est-ce qu'on fait pour le régler?

1290 Donc, non, absolument, il ne faut pas comprendre ce que je viens de dire comme un « ou », mais vraiment la nécessité de travailler sur plusieurs fronts en même temps parce que sinon, on se retrouve dans des situations, si je pense à la réalité de certains quartiers de Montréal; puis la question des inégalités, elle est très complexe.

Il y a des quartiers où il y a beaucoup d'inégalités, comme Villeray-Petite-Patrie, mais il y a

1295 différentes formes. Et donc la question du racisme ne peut pas être occultée dans ce rapport-là. Et, donc par rapport à ça, c'est extrêmement important de transformer aussi la façon comment ces expériences-là ont été vécues et les conséquences. Je vais utiliser un grand terme, mais d'une certaine façon l'autostigmatisation ou éventuellement parfois des événements qui peuvent avoir un effet traumatique pour certaines personnes et qu'il faut les travailler aussi par d'autres biais.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1300 Très bien, merci.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1305 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1310 Merci infiniment. Alors, on va aller à la pause d'une quinzaine de minutes et puis on se retrouve dans 15 minutes.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Merci à vous deux.

1315 **PAUSE**

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1320 On va reprendre nos travaux. On nous a dit que monsieur Frantz Jean-Jacques est avec nous? Oui. Bonsoir, monsieur. Ce serait à votre tour de venir nous dire votre opinion.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1325 Bonsoir.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1330 Bonsoir.

M, FRANTZ JEAN-JACQUES :

1335 C'est avec plaisir que je me joins au travail de la commission pour vraiment venir vous faire part de mon opinion. Ce n'est pas du tout une opinion clinique, mais...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1340 Une opinion comment?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1345 Clinique. De par mon parcours, je pense avoir une opinion pertinente à vous présenter par rapport aux races que j'ai pu constater moi-même. Je dois d'abord vous expliquer en tant que... ça fait 30 ans que j'interviens auprès des jeunes des communautés culturelles, des communautés racisées. En tant qu'intervenant communautaire, j'ai d'abord débuté en tant que travailleur de rue à Montréal-Nord et également à Ville d'Anjou. Par la suite, j'ai suivi un cheminement un peu chaotique pour atterrir au palais de justice de Montréal et en tant qu'huissier et greffier au palais de justice de Montréal et de Longueuil.

1350 Et j'ai pu également, dans ce contexte, eu à observer le comportement des jeunes pour ensuite revenir à Montréal-Nord en tant que directeur d'une organisation communautaire qui

1355 s'appelle Évolu Jeunes 19-30, qui a comme mission d'intervenir auprès des jeunes qui ont des
démêlés avec la justice. Et c'est justement pour ces jeunes que je suis présent ce soir. C'est dans
le but justement de clarifier certaines situations que ces jeunes-là vivent, qu'ils interprètent comme
de l'abus, comme de l'injustice et je pense qu'ils n'ont pas une voix, et ils n'osent même pas se
présenter devant la Commission afin de défendre leur propre cause.

1360 Je ne suis senti interpellé quand j'ai entendu les objectifs de la commission afin de faire
valoir le point de vue de la plupart de ces jeunes-là. Je vous inviterais d'abord à... pour bien vous
faire comprendre un petit ce que... Le premier point que j'aimerais souligner, c'est au niveau de la
justice à travers un article qui a été écrit par la journaliste de La Presse, madame Caroline Touzin.
C'est un article qui parlait des coupables innocents, qui est sorti en 2015.

1365 Madame Caroline Touzin a parlé de la situation de beaucoup de jeunes qui viennent à la
justice et qui plaident coupables malgré qu'ils étaient innocents. Et qu'est-ce qui justifiait ces
comportements, elle l'a bien expliqué dans son article, ce sont très souvent parce que ces jeunes-
là étaient mal informés sur leurs droits, autrement, ils ne connaissaient pas aussi les conséquences
que ça allait avoir dans leur vie ultérieurement, le fait de plaider coupable. Ils voulaient s'en sauver
et sauver du temps.

1370 Et dans mes fonctions d'intervenant communautaire et de directeur d'organisme, j'ai eu
aussi à rencontrer ces mêmes jeunes qui m'ont confié les mêmes choses. « Oui, j'ai plaidé
coupable, pendant ce temps, j'étais innocent, je l'ai pas fait, mais j'ai voulu sauver du temps. Mais
si je savais que j'allais avoir un dossier criminel, jamais je n'aurais plaidé coupable. » Parce que le
dossier criminel a eu beaucoup d'impact ultérieurement dans leur vie.

1380 Et c'est exactement pour ça que je me suis déplacé. Je me suis dit, je suis sûr que beaucoup
de ces jeunes-là ne viendront pas témoigner parce qu'à travers leur parcours, ils ont
malheureusement, beaucoup d'entre eux ont sombré dans la criminalité suite à un premier aveu
pendant qu'ils étaient innocents. Et dans mes fonctions à la direction de l'organisme Évolu Jeunes,
j'ai eu à rencontrer ces jeunes parce que l'un des services que j'offrais, c'était le service des travaux

1385 communautaires. Les travaux communautaires, quand les jeunes faisaient des infractions avec la justice, ils venaient régler mon... notre slogan à l'organisme, c'était « Régler, c'est évoluer ». On offrait aux jeunes la possibilité de régler leur dossier. C'est-à-dire, à chaque fois qu'ils avaient des travaux communautaires, on leur permettait de venir les faire avec nous et on leur permettait de les faire dans des situations valorisantes.

1390 Au lieu de leur donner ça comme des conséquences punitives, on leur permettait de développer des talents qu'ils avaient. Ils avaient le mandat de s'assurer de faire... de s'assurer du bon déroulement des activités sportives qu'on avait comme le basket qu'on offrait comme service à des jeunes, eux autres, ils étaient devenus des moniteurs dans la cadre de leurs travaux communautaires, c'est eux autres aussi qui s'assuraient de la discipline.

1395 Et j'ai pu constater de mes yeux, comment en faisant leurs travaux communautaires, des jeunes qui étaient... qui avaient une prédisposition, qui avaient plaidé coupables ont trouvé une voix.

1400 Ils ont eu l'espoir et ces jeunes-là ont voulu se prendre en main. Et c'est suite à ça que dans le cadre de mes fonctions en tant que directeur de l'organisme, j'ai eu à sensibiliser beaucoup de ces jeunes-là, à leur demander « Est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresserait de vous réinsérer socialement? » Et j'ai eu à développer un projet à Montréal-Nord grâce à une subvention de la municipalité et de la Ville de Montréal, un projet qui s'appelait Voie d'Accès justement pour ces jeunes qui voulaient embarquer sur une voie d'accès afin de sortir de la criminalité, de s'amender et puis d'aller vers le marché de l'emploi, vers l'employabilité.

1405 Et c'est là que j'ai frappé un mur vraiment pour vous dire que la... c'est là que je me pose la question à savoir, est-ce que la réinsertion sociale pour ces jeunes des communautés culturelles est vraiment une valeur? Dans le sens que j'ai eu à accompagner 20 jeunes à travers un parcours d'employabilité, en partenariat avec Emploi-Québec, le Carrefour jeunesse-emploi de Montréal-Nord et ces jeunes-là arrivés au bout du parcours, toutes les organisations leur fermaient leur porte et donc ils me disaient « Frantz, on avait de l'espoir ».

1415 Il y en a qui était sorti de prison, il y en a qui ont suivi le parcours qui ont retrouvé l'espoir pour à la fin se retrouver avec les mains vides où les différentes entreprises fermaient leur porte et j'ai été même voir la Ville de Montréal-Nord pour voir est-ce que ces jeunes-là, on pouvait leur permettre de même faire un stage dans les parcs afin de leur donner de l'espoir. Donc c'était peine perdue, ils n'étaient pas bienvenus nulle part.

1420 Alors, je me suis reposé la question parce que depuis que je suis intervenant, j'ai comme l'impression, c'est une impression que je vous partage d'ailleurs, qu'il y a... les jeunes sont pris dans un engrenage où ils ne peuvent pas sortir même quand ils veulent s'en sortir. Alors, je vous pose la question : c'est quoi l'avenir de ces jeunes-là quand on remarque actuellement à Montréal-Nord, probablement vous l'avez lu dans les journaux, on voit qu'il y a une sorte de... il y a eu plusieurs jeunes qui se sont entretués dernièrement et tout le monde se demande probablement qu'est-ce qui se passe?

1430 Mais, permettez-moi de vous dire qu'est-ce qui se passe est simple. Quand ces jeunes-là ne peuvent pas trouver de l'emploi nulle part, il y a juste un employeur qui leur permet de survivre, ce sont les... c'est le milieu criminel qui leur offre de l'emploi, c'est certain qu'ils vont s'entretuer entre eux, ils vont causer de l'insécurité publique et ils n'ont pas d'autre choix parce qu'ils doivent survivre. Alors, moi, je suis venu à la Commission justement pour demander à la Commission de se pencher sur la réalité de ces jeunes-là aussi, des jeunes qui croient qu'ils n'ont pas d'autres alternatives que de se relayer à la criminalité afin de trouver un moyen pour survivre.

1435 Je me suis fait le porte-parole de ces jeunes-là afin de venir vous sensibiliser à propos de ce phénomène. Merci, c'était de l'ensemble de...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1440 De ce que vous vouliez nous dire?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Pardon?

1445

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

C'était l'ensemble des choses que vous vouliez partager avec nous?

1450

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

C'était l'ensemble des choses que je voulais vous partager au niveau de la réalité de ces jeunes-là.

1455

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Jean-Jacques. J'avais lu un article il y a quelque temps de Rima Elkouri qui racontait un peu des témoignages de jeunes à travers votre organisme et elle en venait à la même interrogation que celle qui vous nous portez ce soir.

1460

Juste pour comprendre, est-ce qu'à la Ville de Montréal ou à l'arrondissement Montréal-Nord, puisque c'était l'arrondissement avec lequel vous travaillez, est-ce qu'il y avait eu une ouverture pendant le projet à insérer, offrir des stages, avoir des moments projet-pilote avec les jeunes, mais qui n'a pas eu de pérennité par la suite?

1465

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1470

Bon, c'est certain qu'il y a une ouverture. L'ouverture est très politisée. Mais c'est dans les sphères...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1475 Qu'est-ce que vous voulez dire « elle est politisée »?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1480 Donc c'est concrètement parce que c'est bien d'avoir des jeunes qui suivent un parcours. Si au bout du parcours ils frappent des murs, ils frappent des portes closes, alors on les retourne dans la rue, Madame. C'est certain que ces jeunes-là en reprenant espoir, en étant sur la voie d'accès qu'on leur a offert, ils vont frapper une porte close, il n'y a pas d'entreprise qui leur donne une chance de se réinsérer malgré des fois, ce sont des infractions mineures.

1485 Je peux vous dire que j'ai eu à accompagner une jeune fille qui avait environ 18 ans, son infraction que je vous partage, c'était une altercation avec son copain, son petit copain où elle a eu comme conséquence, elle a eu un dossier criminel. Permettez-moi de vous dire que même à la Ville de... elle a eu un petit emploi où elle n'avait pas à déclarer son dossier criminel, elle s'est fait mettre à la porte parce qu'on a découvert qu'elle avait un dossier criminel.

1490 Et quand elle a plaidé coupable, cette jeune fille-là elle me disait : « Frantz, je ne savais pas que ça allait avoir cette conséquence-là, je n'ai même pas eu de procès. Mon avocat m'a demandé de plaider coupable puis elle allait m'avoir des travaux communautaires. Moi, j'ai accepté des travaux communautaires juste parce que... mais j'aurais pu me défendre si je savais que ça allait être une entrave à mon employabilité. »

1495 Je trouve ça infiniment triste de voir une surreprésentation des jeunes des communautés culturelles, que ce soit dans les centres jeunesse, que ce soit dans les prisons au Québec. Et je suis certain, ce n'est pas nécessairement parce que ces jeunes-là sont plus criminels, c'est parce qu'ils ne connaissent pas nécessairement leurs droits et les conséquences des choix qu'ils vont faire devant la justice.

1505 Moi-même en étant greffier et huissier au palais de justice de Montréal, j'ai fait des sauts quand j'ai entendu des jeunes plaider coupable. Pendant ce temps, leur dossier n'indiquait rien de cela. Même les juges sursautaient quand le jeune venait plaider coupable des fois.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1510 Donc, il y a vraiment à la fois de l'éducation au droit et aux conséquences, ce que vous faites dans l'organisme. Ma question précédente était à l'effet d'essayer de comprendre si la Ville, soit dans la Ville centre ou dans l'arrondissement avait donné une première chance à ces jeunes-là ou ce que je comprends, c'est que ça avait été très peu et que rapidement par la suite, il n'y a pas eu de suivi?

1515 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

 Oui. Non, c'est sûr que la Ville a donné une possibilité à l'organisation d'accompagner les jeunes.

1520 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

 À l'organisme, oui oui, O.K.

1525 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

 Donc nous, en tant qu'accompagnateur, on a utilisé les ressources qui étaient disponibles afin de les amener à fréquenter les ressources. D'ailleurs, ces jeunes-là ne font pas confiance aux ressources parce qu'ils allèguent toujours les mêmes choses. Je dois... je peux vous dire en tant qu'exemple, la plupart, sur 20 jeunes que j'accompagnais, j'ai embauché une intervenante pour les accompagner à travers leurs principaux besoins.

1530

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Leurs démarches.

1535

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Oui, leurs démarches. L'un des besoins spécifiés qu'on avait déterminés, c'est que la plupart des jeunes n'avaient aucune source de revenus dans la société pour vivre. Quand je leur demandais, c'était votre source de revenus, chômage, travail? « Non, rien, zéro ». J'ai dit : « Bien, pourquoi vous ne prenez pas l'aide sociale? » « Ah bien non, l'aide sociale on a essayé, ça n'a pas marché ».

1540

Donc j'ai dû faire un partenariat avec Emploi-Québec et ces jeunes-là que j'accompagnais pouvaient bénéficier grâce à notre support, grâce à notre accompagnement de l'aide sociale. Donc, c'était l'une des premières démarches qu'on faisait avec ces jeunes-là afin de les impliquer dans la société. Une fois là, on les accompagnait à maintenant développer leur employabilité parce que même quand ils voulaient vraiment s'en sortir pour travailler, ils n'avaient pas assez...

1545

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Ils n'avaient jamais d'expérience.

1550

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Ni les compétences nécessaires, donc avec le Carrefour jeunesse-emploi on a pu développer, les aider à développer, on rentrait dans des projets qui correspondaient à leurs besoins qu'ils nous avaient indiqués.

1555

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1560

Mme Gold a une question pour vous.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1565

Oui, bonsoir. Est-ce que je peux comprendre que les refus d'embauche que vivent les jeunes sont entre autres à cause de leurs antécédents judiciaires?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1570

Des fois c'est à cause de plaidoyers de culpabilité qui n'était pas nécessairement...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1575

Non, c'est ça.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1580

... d'un faux plaidoyer de culpabilité, des jeunes qui n'étaient pas très bien informés des conséquences, qu'ils ne voulaient pas que leur maman ou leur papa, des fois...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1585

Non, je comprends.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1590

Il y a toutes sortes de raisons qui vont pousser des jeunes qui ne sont même pas des...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1595 Non, je comprends ça. Vous savez sûrement que l'article 18.2 de la Charte interdit un employeur de ne pas embaucher quelqu'un par le seul fait qu'il était déclaré coupable. En tout cas, tout ce que je veux dire, que vous savez sûrement, c'est en violation de la Charte des droits et libertés de la personne. C'est facile à dire qu'il y a des recours, mais je ne peux pas m'empêcher de le mentionner ce soir, c'est tout.

1600 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Oui, merci beaucoup de me l'apprendre.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1605 Puis la Commission des droits de la personne.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1610 Mais je dois vous dire que même au niveau des mesures sentencielles, les travaux communautaires que les jeunes avaient, ils avaient... beaucoup d'eux n'effectuaient pas ces travaux parce qu'ils avaient beaucoup de difficultés à trouver une place qui voulaient les accueillir.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1615 Même en travaux communautaires.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1620 Pour faire des travaux communautaires parce que c'est très difficile pour un jeune qui a fait n'importe quelle petite infraction, qui a hérité des travaux communautaires, les places sont très

frileuses pour dire... pour les introduire auprès de clientèle vulnérable aussi.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1625

Peut-être qu'ils sont stigmatisés pour le reste de leur vie souvent, s'ils ne trouvent pas une...

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1630

Tout à fait.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1635

Jean-François?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1640

Bonjour. Quand vous prenez ces jeunes-là, quand ils arrivent chez vous, ils sont déjà passés à travers le processus judiciaire, ils ont déjà une condamnation, c'est bien ce que je... ils ont...

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1645

Il y en a qui sont venus suite à leur condamnation parce qu'on a un partenariat avec le ministère de la Sécurité publique. Il y en a aussi qui sont venus pour être accompagné à travers leur procédure judiciaire aussi.

1650

En fait, nous, on travaillait aussi avec beaucoup... avec des avocats qui nous permettent de répondre aux besoins de ces jeunes-là, qui viennent bénévolement offrir leurs services aussi pour mieux accompagner.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1655 Le sens de ma question, c'était : ce qu'on constate, c'est que ces jeunes-là connaissent mal leurs droits s'ils sont tentés de plaider coupable en pensant que ça va accélérer quelque chose.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1660 Tout à fait.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1665 Alors à ce moment-là, qui peut intervenir chez eux? Est-ce que votre organisme peut le faire? Est-ce qu'il y a une... est-ce que ça se parle entre les services, les services de la police, les organisations communautaires de votre arrondissement pour justement que le jeune ne fasse pas ce pas, qui est déjà le pas un petit peu trop loin qui peut l'amener dans une voie sans issue?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1670 C'est certain dans l'ensemble de mon témoignage, vous comprendrez que ce que je dénonce principalement, c'est ce double standard au niveau de la justice pour des jeunes qui vont bénéficier de l'aide juridique, tandis que cette aide même qu'on leur offre, c'est de l'aide empoisonnée. C'est-à-dire c'est une aide où on ne tient pas compte de leur futur, on va juste demander au jeune de plaider coupable sans vraiment s'assurer que ce jeune-là était vraiment
1675 coupable. Donc moi, je trouve tout à fait injuste, tout à fait grave comme situation. C'est une entrave à la justice et je trouve que c'est à dénoncer et c'est à circonscrire dans une société de droit.

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire :

1680 Mais ce que je comprends de votre témoignage aussi c'est qu'il faut amplifier la lutte aux inégalités et particulièrement dans plusieurs arrondissements.

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1685 Tout à fait. Surtout pour ce type de profil de jeunes qui n'osent même pas eux-mêmes
dénoncer leur situation. Ils n'osent même pas eux-mêmes parce qu'ils se sentent coupables.
D'ailleurs, j'en ai invité à venir avec moi témoigner. Ils ont dit : « Non, Frantz, on ne va pas se faire
reconnaître, se faire voir, là. » J'ai même eu à faire des rencontres, ces jeunes-là sont tellement
stigmatisés, à chaque fois que je leur propose de...

1690

Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire :

De témoigner?

1695

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

... de témoigner ou de venir, ça cause même d'émois au niveau des fonctionnaires et des
élus de la Ville. Je peux vous dire comme anecdote que le jeune Freddy, le jeune Villanueva, dont
le frère était mort à Montréal-Nord, j'ai eu à l'accompagner dans le cadre du projet Voie d'accès. Et
1700 pour favoriser sa réinsertion sociale, il était complètement en bris de confiance avec le système, le
jeune.

Et on travaillait avec lui au niveau de l'organisme afin de favoriser sa réinsertion, développer
son employabilité, on avait bon espoir, le jeune, il faisait des... Et dans le cadre d'une rencontre qui
1705 se faisait à la Ville, je devais venir avec des jeunes puis j'ai envoyé le nom des jeunes, j'ai inclus le
nom de Villanueva dedans.

C'était un branle-bas de combat, mais pour lui, il s'était tenu aux aguets, l'organisation
accompagnait un jeune puis on l'a traité comme si c'était un jeune terroriste. Puis j'ai trouvé ça
1710 tellement scandaleux de réagir comme ça face à une jeunesse, je me demande « Écoutez, est-ce
que le nom Villanueva vous fait aussi peur? » Vraiment, moi, je regarde le jeune; le jeune, je travaille

1715 avec lui. Le jeune avait peur, puis le système a peur du jeune. Moi, je trouve ça scandaleux. Je trouve ça scandaleux. Et le jeune il s'est senti tellement... Lui, il a décidé, il m'a dit : « Non, moi, Frantz, je n'y vais plus parce que je sais que le regard qu'ils vont porter vers moi, là, je vais me sentir mal à l'aise. »

1720 Donc, ce sont des... C'est vrai que même quand on veut faire des efforts pour accepter ces jeunes-là, on sent qu'ils sont vraiment mal venus. D'ailleurs, beaucoup de jeunes m'ont déjà confié : « Je n'étais pas agressif, c'est la madame qui m'a rendu agressif, c'est son regard qui m'a rendu agressif. Elle m'a vu, elle s'est comportée en victime. Elle s'est tellement comportée en victime, là, que moi je me suis comporté comme un agresseur. » Et ça arrive très souvent.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

1725 Aviez-vous des questions?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1730 Moi, oui.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que c'est ça que tu viens de me dire? Oui, allez-y, Maryse.

1735 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1740 En fait, merci pour ce témoignage parce que ce que vous nous apportez aussi puis qui est extrêmement important, c'est l'impact sur la vie des jeunes. On parle de racisme systémique, il y a une chose que vous n'avez pas nommée, mais je pense que c'est clair, qu'on a tous senti ça, c'est que ces jeunes dont vous parlez sont des jeunes qui viennent ou de minorités racisées, ou d'autres groupes, est-ce que, crûment, est-ce qu'ils... est-ce que vous avez des jeunes blancs, est-ce que

vous avez... parce que vous parlez de deux poids, deux mesures?

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1745

Oui, il y a deux poids, deux mesures. Et en effet, mais vous serez surpris de constater non seulement il y a des jeunes aussi des jeunes blancs. Dans les jeunes que j'ai côtoyés, permettez-moi de vous dire que moi, j'ai accompagné un jeune Russe qui était dans la rue depuis l'âge de 13 ans, il a passé à travers tout le système.

1750

Et ce jeune-là, on aurait pu le confondre avec un jeune québécois et à chaque fois, que je vois ce jeune, je lui dis : « Tu sais, jamais je n'aurais cru que les jeunes blancs pouvaient vivre autant de problèmes au niveau des services sociaux. » Un jeune qui est dans la rue depuis à 13 ans et puis il a échappé aux filets donc il n'a jamais été encadré par la DPJ, il a toujours vécu dans la rue jusqu'à ce qu'il atterrisse à l'organisme.

1755

Je dois vous dire, bien, actuellement, je sais qu'on a accompagné ce jeune-là le plus loin qu'on pouvait. Là, je pense qu'il a 19 ou 20 ans, je ne sais pas où est-ce qu'il est rendu. Mais c'est certain que la plupart de notre clientèle à 60 %, c'était des jeunes des communautés culturelles qui sont le plus racisés, mais les jeunes les plus marginalisés, on avait des jeunes Arabes, des jeunes Haïtiens, des jeunes latinos qui fréquentent notre organisation. Et ce sont les jeunes qui sont les plus sous-représentés dans les services sociaux et que ce soit dans la prison de Bordeaux, dans les prisons du Québec ou dans les centres jeunesse, c'est un constat.

1760

1765

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et donc, au fond ce qui les rassemble aussi, c'est une situation socio-économique défavorisée au point de départ.

1770

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Tout à fait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1775

Et une double discrimination qui peut s'ajouter à la situation socio-économique défavorisée qui peut être l'appartenance à un groupe ethnique dont on, c'est comme un cercle vicieux, dont on soupçonne théoriquement le potentiel criminel, dont le procès est fait avant même qu'on l'arrête.

1780

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

1785

Tout à fait. Et j'irais plus loin dans ce que vous venez de dire, Madame Alcindor, j'ai eu à dénoncer la définition du mot « gang de rue ». Une définition qui est tellement floue, qui est tellement complexe que très souvent, moi, à travers les tables de concertation de Montréal-Nord, j'ai eu à demander à la police plusieurs fois de : « Est-ce que vous pouvez me redéfinir gang de rue? Quand vous parlez de gang de rue, je vois que vous parlez des activités criminelles de l'importation de drogues, de vol avec arme blanche, de toutes sortes d'infractions criminelles, vente de drogues et tout et puis, je vois que vous mélangez aussi les incivilités des jeunes qui font des incivilités, des jeunes ados qui ont des comportements quelconques. Est-ce qu'on peut vraiment mélanger ces deux groupes-là dans le même panier quand on parle de criminalité? »

1790

1795

Moi en tant qu'intervenant, c'est certain, j'ai d'abord travaillé auprès des jeunes ados, puis les jeunes ados, moi personnellement, je pense que ce sont des victimes aussi de ces criminels et qu'on pourrait appeler des gangs de rue. Et très souvent, quand j'ai vu que... quand j'ai vu un policier me parler d'un jeune de 9 ans qu'ils affichaient dans le poste comme appartenant à un gang de rue, ça m'a soulevé le cœur. Je dois vous dire que ça m'a soulevé le cœur d'entendre ce genre de constat.

1800

J'ai eu à intervenir dans des écoles primaires où des jeunes qui avaient fait des gestes qui étaient mal interprétés puis on les soupçonnait d'appartenir à des gangs de rue. J'ai

1805 dit : « Vous les soupçonnez d'être des victimes des gangs de rue ou des membres de gangs de rue, Monsieur le policier? On doit s'entendre, là, on parle d'un enfant de 9 ans, si vous déjà les catégorisez, vous les stigmatisez, vous leur donnez des étiquettes, je comprends que bientôt il va faire... ils vont finir par faire partie de la criminalité. »

1810 Et, je... ce sont des choses que je dénonce avec véhémence, mais il y a une sourde oreille volontaire qui se fait parce qu'il y a des termes qui sont, des termes qu'on peut dire : ce sont des vaches à lait. Gang de rue, intimidation, des fois, on va mélanger ces termes-là afin d'aller chercher... Parce que la plupart des organisations qui travaillent vont en chercher des subventions à travers des thématiques pour lesquelles ils ne sont pas outillés.

1815 Comme je dis souvent, les problèmes de criminalité, reliés à la criminalité, on n'a pas d'outils nous autres, les intervenants nécessairement pour les combattre. On peut prévenir, on peut... quand on travaille avec les ados, on peut faire la prévention, donc, mais les... nos ados ne sont pas des agresseurs, ce sont des victimes. On ne devrait pas les mettre dans le panier des agresseurs quand ce sont des propres victimes.

1820 Si on les traitait comme des victimes, on ne les stigmatisait pas, on ne les étiquetait pas, je ne pense pas qu'on aurait autant de délinquants dans les communautés culturelles et ça, je peux vous le garantir parce qu'en travaillant avec des jeunes ados, en les valorisant, en leur faisait comprendre : « Bien non, vous n'êtes pas des rouges ni des bleus. Faites-vous des activités criminelles? Bien non, l'incivilité que tu as faite, là, ce n'est rien de... ce n'est pas criminel. C'est une incivilité, ce n'est pas... on ne doit pas te catégoriser gang de rue. »

1825 Beaucoup de ces ados-là se conforment à des étiquettes, pourtant, ils ne mettent aucune activité criminelle.

1830 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Moi, je vais terminer en disant, vous me direz si j'ai bien compris, c'est que outre les

effets pervers et très, je dirais, tragiques, sur des jeunes, très jeunes, il y a avant même, vous déplorez une réinsertion sociale qui n'est pas réussie pour des jeunes qui, en fait, n'ont jamais été insérés socialement.

1835

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Tout à fait.

1840

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

On parle de réinsertion, mais en fait, c'est parce que ces jeunes-là pour la plupart étaient déjà exclus.

1845

M. FRANTZ JEAN-JACQUES :

Ils étaient déjà exclus et ils n'avaient pas les... même quand ils voulaient trouver la main qu'on leur... il n'y a pas beaucoup de personnes qui leur tendaient une main parce que ces jeunes-là en étant exclus... et quand je vous parle de jeunes, je vous parle également des jeunes filles, il ne faut pas voir nécessairement les jeunes garçons, il y a beaucoup de jeunes filles, des jeunes filles qu'on choisit d'aller danser, d'aller se prostituer, et c'était leur cas également.

1850

Elles n'avaient... elles ont trouvé qu'elles n'avaient pas d'autres alternatives que pour faire de l'argent pour se faire une vie, ce que d'aller dans ce milieu-là. Je trouve qu'en leur offrant une vraie chance de réinsertion, de se réinsérer, en leur offrant l'accompagnement nécessaire... Parce que je dois vous dire que les ressources sont là. Les ressources sont là, mais ces jeunes-là ne vont pas fréquenter de ces ressources-là parce qu'ils ne font pas confiance à ces ressources-là.

1855

1860

Et l'une des solutions qui permettraient la fréquentation de ces ressources-là d'une bonne façon, ce serait avec un accompagnement de gens fiables, de gens qui peuvent mieux

interpréter leurs besoins. Je dois vous dire que ces jeunes-là même quand on leur demande leurs besoins, ils ne sont même pas capables de les nommer, de les identifier.

1865 Et c'est ce que je trouve le plus triste, et c'est ce que je trouve le plus aberrant dans plusieurs études qui sortent à travers même la bouche de jeunes qui ne peuvent même pas identifier certaines études.

1870 Quand je vous parle d'études, c'est par rapport l'étude sur les gangs de rue, plusieurs experts qui se sont prononcés sur les gangs de rue ont profité de déclaration de jeunes dans les centres jeunesse pour définir c'est quoi un gang de rue. Des jeunes qui n'avaient même pas rapport dans les gangs de rue.

1875 Moi, je peux vous dire en tant que travailleur de rue, personne qui travaille sur le terrain, je sais sciemment qu'un gars qui fait partie des gangs de rue, c'est un gangster, c'est un criminel, qui n'a rien à voir avec des ados qui ont des problèmes de comportement ou bien qui vont créer des incivilités. Et ces ados-là, quand des adultes comme vous ont peur d'eux parce qu'ils ont... parce qu'ils s'identifient comme si c'était des gangsters, vous leur donnez du pouvoir à ces ados-là, du pouvoir qu'ils n'avaient même pas.

1880 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

On va vous remercier maintenant, Monsieur Jean-Jacques, vraiment. On apprécie beaucoup que vous vous soyez déplacé. Merci pour porter leurs voix.

1885 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Merci de m'avoir écouté, ça me fait plaisir d'être parmi vous ce soir.

1890 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Merci beaucoup.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1895 Je vais appeler maintenant madame Mariam Hassaoui et monsieur Victor Armony à venir partager, non pas une opinion, mais leur opinion issue de leur rapport, donc qu'on a évoqué à plusieurs reprises devant cette commission. Bienvenue, la parole est à vous.

Mme MARIAM HASSAOUI :

1900 Bonsoir, mesdames, bonsoir, messieurs. Merci beaucoup pour l'invitation, mesdames les commissaires et messieurs les commissaires. Dans le cadre de cette consultation, mes collègues, Victor Armony, professeur en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, Massimiliano Mulone, professeur de criminologie à l'Université de Montréal, ainsi que moi-même, Mariam Hassaoui, professeure de sociologie à l'Université TÉLUQ, nous allons vous présenter sommairement les résultats et les recommandations de recherches que nous avons menées d'une façon indépendante sur les indicateurs en matière de profilage racial du Service de police de Montréal.

1910 En premier lieu, il est très important d'expliquer le contexte de cette recherche. En 2018, suite à une recommandation de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique de Montréal, la Ville de Montréal mandate une équipe de recherche universitaire indépendante chargée de développer des indicateurs de suivis des tendances en matière de profilage racial. Le mandat de l'équipe de recherche est précisément de produire des indicateurs quantitatifs sur l'interpellation policière en lien avec l'identité racisée des personnes interpellées à partir des données générées par le SPVM.

1915 Et ces indicateurs seraient calculés et diffusés annuellement. Donc il ne s'agit pas ici de mesurer s'il y a du profilage racial ou non. Il ne s'agit pas de dire si la police est raciste ou non, 1920 il ne s'agit pas non plus de nier la réalité des personnes qui subissent le profilage racial. Notre mandat est d'établir des indicateurs quantitatifs de suivis en matière de profilage racial à partir

des interpellations policières enregistrées.

1925 La méthodologie que nous avons utilisée en collaboration avec le SPVM, nous avons travaillé avec les données récoltées et enregistrées par le Service de police de Montréal dans le cadre de ses activités. Nous avons eu accès aux données brutes anonymes entièrement dans leur entièreté pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017, en lien avec la variable appartenance raciale perçue compilée à partir de trois bases de données : les interpellations enregistrées, les infractions municipales et les infractions criminelles de 2014 à 2017, inclusivement, comme je le
1930 disais.

1935 Les interpellations enregistrées : il est important ici de distinguer, donc les interpellations enregistrées des interpellations non enregistrées. Une interpellation, c'est quand le policier ou la policière décide de son propre chef ou suite à un appel d'intervenir auprès d'un individu se trouvant surtout dans un lieu public, le plus souvent, il y en a qui sont enregistrés et d'autres non.

1940 Nous, nous avons celles qui ont été enregistrées, les interpellations enregistrées, c'est quand l'intervention donne lieu à l'identification de l'individu et donne lieu à l'enregistrement de ses renseignements dans le système de police. Notamment, l'appartenance raciale perçue par l'agent policier; sans que l'incident se solde par une sanction.

1945 Donc, il n'y a pas eu ni contravention, ni mise en accusation, ni arrestation. Il y a eu un enregistrement de l'interpellation. Les infractions aux règlements municipaux, donc l'autre base de données à laquelle nous avons accès, avec principalement des contraventions, des contraventions reçues pour consommation d'alcool ou de drogue, des comportements d'incivilité, ou encore du bruit. Les infractions au Code criminel, la troisième base de données, ce sont les mises en accusation d'un délit criminel ou une arrestation, pour un délit criminel ou une arrestation.

1950 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une fois que la personne a eu une contravention, une accusation criminelle ou une arrestation, elle n'apparaît plus sur la liste des interpellations, les

interpellations, la liste enregistrée. Donc, autrement dit, la liste des interpellations comprend les interpellations qui n'ont pas donné suite à une sanction et dont le motif n'est pas une infraction ou un délit criminel. En fait, nous ne connaissons pas le motif.

1955

En lien avec les motifs des interpellations, nous nous sommes butés à quelques limites, trois limites importantes : l'impossibilité d'analyser les motifs des interpellations. Notre recherche ne nous permet pas de conclure sur les raisons qui poussent un membre de la police à interpellé une personne plutôt qu'une autre. Et dans les fiches d'enregistrement, il n'y a pas cet élément qui est indiqué, en tout cas, il est indiqué d'une façon sommaire avec des mots que les policiers utilisent comme ils veulent, mais il n'y a pas de code précis pour pouvoir identifier les motifs pour lesquels une personne a été interpellée.

1960

La non-disponibilité du nombre des interpellations non enregistrées, donc oui, nous avons eu accès à l'ensemble des interpellations enregistrées, mais nous ne connaissons pas l'ampleur du nombre des interpellations non enregistrées. Et leur spécificité, c'est justement de ne pas être comptabilisées, de ne pas être compilées.

1965

Et la troisième limite : l'impossibilité d'analyser les contrôles routiers. Les contrôles routiers sont enregistrés dans un système informatisé indépendant et à Montréal, la variable appartenance raciale présumée ou perçue de la personne interceptée est absente des fiches enregistrées des contrôles routiers.

1970

Mais malgré ces limites, à la lumière des données quand même très probantes, après un ensemble d'observations statistiques, nous avons fait plusieurs constats. Nous avons constaté des disparités importantes et constantes dans la distribution de certaines mesures policières, donc les interpellations, les contraventions, les arrestations, en fonction de l'identité racisée des personnes concernées.

1975

Nous avons constaté un volume important d'interpellations qui s'effectuent auprès des personnes racisées qui ne sont pas criminalisées. Nous avons constaté aussi une augmentation

1980

importante des interpellations entre 2014 et 2017, quand pour la même période, la participation à la criminalité n'a aucunement augmenté. Au contraire, elle a légèrement diminué.

1985 Donc pour analyser ces écarts, nous avons mis en place deux indicateurs : le premier, l'IDCI, donc l'indice de disparité des interpellations, c'est un ratio qui exprime le nombre de chances d'être interpellé qu'encourt, en moyenne, le membre d'une personne d'une minorité racisée par rapport à un membre de la majorité non-racisée, la majorité blanche. Et pour voir si ces interpellations étaient justifiées par la participation présumée aux infractions et à la criminalité, nous avons utilisé un autre indicateur : l'indice de sur-interpellation au regard des infractions, l'ISRI, que monsieur Armony va vous expliquer plus en détail dans un instant.

1990

1995 Les résultats de ces indicateurs pris conjointement et nos analyses laissent voir un biais systémique du SPVM à l'égard de certaines personnes interpellées en lien avec leur identité racisée. La force de ce rapport tient à la réception positive et ouverte du service de police de Montréal par rapport à cette recherche. Le SPVM accepte, pour la première fois, des conclusions et des recommandations à l'effet qu'il y a des discriminations systémiques dans certaines de ses pratiques. Contrairement aux recherches antérieures qui avaient été produites et qui ont été rejetées.

2000

Il est aussi à noter que le directeur en chef de la police de Montréal, monsieur Sylvain Caron, s'est engagé publiquement à suivre l'ensemble de nos recommandations. Sur ces paroles, je vais laisser la parole à mon collègue Victor Armony qui va nous parler des résultats.

2005 **M. VICTOR ARMONY :**

2010 Merci, bonsoir. Donc dans le cadre de notre mandat, nous avons conçu, comme le disait ma collègue, deux types d'indicateurs aux fins de l'analyse des données du SPVM. Le premier, que nous avons appelé donc l'indicateur de disparité de chances d'interpellation, mesure le risque moyen couru par le membre d'un groupe racisé de faire l'objet d'une interpellation policière en mettant en relation le poids démographique du groupe racisé en question, et le

nombre total d'interpellations dont ce groupe fait l'objet. En divisant le score obtenu pour chaque groupe racisé par celui obtenu par la majorité blanche ou non racisée, nous estimons la grandeur de l'écart.

2015

Cette façon de procéder nous a permis d'effectuer les principaux constats suivants : pour l'ensemble de Montréal, entre 2014 et 2017, les personnes autochtones et les personnes noires ont eu entre quatre et cinq fois plus de chances que les personnes blanches de se faire interpellé par le SPVM. Alors que la disparité des chances pour la population noire est constante, les populations autochtones et arabes ont vu leur risque d'interpellation augmenter nettement entre 2014 et 2017.

2020

Ces observations générales se complètent par de nombreuses analyses spécifiques dans lesquelles nous avons fait intervenir plusieurs variables comme le sexe, l'âge de la personne interpellée. Cela nous a permis de constater que les femmes autochtones sont 11 fois plus à risque de se faire interpellé que les femmes blanches. Les jeunes arabes, entre 15 et 24 ans, ont quatre fois plus de chances que les jeunes blancs du même âge; et pour ce même groupe d'âge, les jeunes latinos ont deux fois plus de chances de se faire interpellé par la police que les jeunes blancs.

2025

2030

Dans nos analyses, nous avons aussi vérifié l'incidence de facteurs externes à l'identité de la personne interpellée, cela dans le but de voir si l'explication de ces différences de traitements se trouvaient dans le fait que l'interpellation répond ou non à un appel de service, si le membre policier qui effectue l'interpellation appartient ou non à une escouade spécialisée, si l'interpellation a lieu dans le quartier où réside l'individu interpellé ou non, et cætera. Les résultats de ces analyses confirment généralement la persistance de ces disparités, peu importe les facteurs contextuels que nous avons pu considérer.

2035

Un autre constat important dans notre recherche a trait aux différences entre les divers postes de quartier. Nous avons en effet observé des variations importantes dans l'utilisation de l'interpellation. Ainsi, dans certains quartiers, les chances des groupes racisés augmentent significativement sans que cela s'explique par des différences dans le taux local de criminalité.

2040

2045 Notre deuxième indicateur appelé l'indicateur de sur-interpellation au regard des infractions mesure donc la surreprésentation des membres d'un groupe parmi les personnes interpellées par le SPVM au prorata de la contribution présumée de ce groupe au nombre total d'incivilités et de crimes. Cette approche nous a permis de confirmer que les disparités observées ne s'expliquent non plus par le nombre d'infractions commises par les groupes racisés.

2050 En conclusion, les résultats de notre recherche nous ont permis de démontrer, hors de tout doute, que les membres de certains groupes racisés font l'objet d'une pratique de collecte de renseignements dont l'ampleur est disproportionnée par rapport à leur présence dans la population de Montréal ou par rapport à leur supposé degré de délinquance. Ces biais systémiques constituent un problème auquel évidemment, il faut se confronter sans détour.

2055 Cette réalité nous amène aussi à nous questionner sur la pratique elle-même. L'absence de balises relatives à l'explicitation et à la documentation des motifs de l'interpellation, le manque de clarté quant aux cadres normatifs pour ce type d'interventions ou d'interactions entre un policier et un citoyen, voire ce qui semble un flou juridique et opérationnel en ce qui concerne le statut des renseignements nominatifs collectés par le SPVM à travers les interpellations, c'est somme toute, des inquiétudes qu'il nous semble faudrait adresser. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2065 Merci. Écoutez, j'ai plusieurs questions et je suis sûre que d'autres en ont. Je vais essayer d'y aller très vite. Entre... qu'est-ce qui motive, est-ce que vous savez ce qui motive qu'une interpellation soit enregistrée ou non? Est-ce que c'est discrétionnaire, et la discrétion vient de l'agent?

2070 **M. VICTOR ARMONY :**

2075 Oui, tout à fait. Nous avons eu beaucoup de discussions avec des membres du service de police pour que... dans le but d'obtenir justement des explications par rapport aux raisons de l'enregistrement ou non de l'interpellation. Il n'y a pas de réponse précise, ça peut dépendre aussi de presque d'une culture de poste de quartier, d'un style de fonctionnement policier, et cætera. C'est véritablement une question de discrétion du policier.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2080 De l'agent.

M. VICTOR ARMONY :

2085 Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2090 Deuxième question : l'appartenance ethnique présumée qui est enregistrée au niveau des formulaires, est-ce qu'elle est vérifiée? Ou c'est-à-dire, donc il y a au niveau du formulaire lui-même, un élément suggestif? C'est-à-dire que ça fait au moins deux éléments suggestifs dont c'est-à-dire, le fait d'enregistrer ou non, le fait qu'on prête une identité ou une appartenance à un groupe donné. Et je peux comprendre à partir de ça, mais sûrement avec l'ensemble de ce que vous dites, le manque d'encadrement ou le flou dans le phénomène d'interpellation lui-même.

2095 Dernière question que je vais vous poser parce que tout le monde brûle de vous en poser : il y a quelqu'un qui nous a... il y a un groupe qui nous a proposé qu'il soit désormais imposé aux policiers d'émettre en cas d'interpellation une espèce de récépissé qui permettrait autant à la personne qui est interpellée qu'à l'interpellant d'avoir des statistiques qui les suivent.

2100 Bon, on verra ce qu'on fait avec ça, c'est... mais quelle est votre réaction par rapport à ça?

Mme MARIAM HASSAOUI :

2105 Bien en fait, probablement que Massimiliano va vous en parler plus en longueur parce que dans une de nos recommandations, c'est qu'on suggère que le service de police envisage la possibilité de donner des billets de courtoisie, une forme de reçu, sous forme de billet...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2110 J'adore le terme.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2115 Billet de courtoisie.

Mme MARIAM HASSAOUI :

2120 Un billet de courtoisie à celui ou celle qui le demande ou d'une façon systématique et non pas un enregistrement, c'est vraiment un billet de courtoisie.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

D'accord.

2125 **Mme MARIAM HASSAOUI :**

Qu'est-ce que la police de Montréal va en faire? Ça, c'est... on va le voir dans le temps.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2130 D'accord. Oui, allez-y.

M. VICTOR ARMONY :

2135 Première question, tout simplement vous dire qu'effectivement, il y a un menu déroulant dans le système. Les policiers l'utilisent beaucoup, c'est-à-dire dans la plupart des cas, ils vont effectivement faire un choix d'identité racisée, et ça se fait sur la base tout simplement de la perception. Il n'y a pas de question qui est posée, il n'y a pas de vérification quelconque, tout simplement on invite ou on encourage le policier à classer la personne dont les données ont été enregistrées.

2140

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Une dernière, une toute dernière question : vous avez parlé des différences dans les cultures de police, de postes.

2145

Mme MARIAM HASSAOUI :

Postes de quartier, oui.

2150

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2155 Des postes de quartier. Est-ce qu'il y a... est-ce que vous avez pu vérifier la criminalité de rue, c'est peut-être quelque chose, c'est... je veux dire, il y a une allocation de ressources financières plus importantes pour combattre au niveau de la police, la criminalité de rue que la criminalité de cols blancs, par exemple. Est-ce que vous savez si au niveau de la relève, c'est-à-dire lorsque les policiers, avant qu'ils partent sur la rue, est-ce qu'il y a des criminels, c'est-à-dire qu'on leur indique des endroits où ils doivent chercher ou c'est... on a peine à croire que soit... que le travail de la police soit complètement subjectif. On s'en va se balader ici, on les attrape, on s'en va. Est-ce que vous avez regardé ça? Ce n'était pas dans...

2160

M. VICTOR ARMONY :

2165 Oui, bien c'est-à-dire, d'abord, bien justement notre mandat, en tout cas, initial était véritablement de nous centrer sur les données. Évidemment, ces calculs et statistiques sur les banques d'interpellations. Nous avons demandé, ça n'a pas été fait parce que, bon, les temps n'étaient pas propices à cela, mais nous voulions justement développer en deuxième temps de recherches un peu plus qualitatives, et ça voulait dire aller visiter les postes de quartier, parler aux agents et avoir un peu plus le sens justement de comment ça se passe, pourquoi on enregistre ou non les renseignements, qu'est-ce que... quel est l'intérêt policier, d'où vient ce moment où l'on décide que finalement, bon, dans ce cas-ci, ça vaut la peine d'entrer tout dans le système.

2175 Parce que de façon anecdotique, nous avons eu beaucoup d'éléments de réponse ici et là, des gens de la police qui nous disait : « Bon, bien, parfois, on veut garder ça parce ça semble intéressant et on pense que ça va redevenir intéressant plus tard. »

2180 C'est certain qu'il y a une stratégie derrière la collecte de renseignements en ce qui concerne l'escouade Éclipse, cela est vraiment clair. Pour les postes de police, en tout cas, à nos yeux, ce n'est pas tout à fait clair quelle est, en bout de ligne, l'utilité de ces renseignements-là.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2185 D'accord. Jean-François, monsieur Thuot?

JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2190 Bonjour, bonsoir. Lorsque vous avez publié votre rapport, le SPVM sur son site Internet a indiqué un peu ses premières réactions à vos cinq recommandations et je les ai devant moi.

2195 Le SPVM s'engage à faire des choses et je prends au hasard... pas au hasard, disons celle qui m'interpelle le plus, la recommandation 1 : le SPVM devrait se doter d'une politique en matière d'interpellation. La réponse du SPVM, c'est la suivante : « *Nous rédigeons présentement une politique. Cette politique nous permettra de baliser les pratiques d'interpellation en conciliant les besoins opérationnels et les préoccupations des citoyens. La problématique rapportée par les chercheurs porte sur l'organisation du travail. Il s'agit ici d'une mesure concrète qui s'attaque de front au biais systémique organisationnel.* »

2200 Est-ce que... que devrait, pour que cette politique ne soit pas une politique complaisante, que devrait-elle comprendre nécessairement rigoureusement à la lumière aussi du petit texte que je viens de vous lire, là?

2205 **Mme MARIAM HASSAOUI :**

2210 Donc elle devrait permettre la mise en place des balises claires qui permettent de standardiser les pratiques d'interpellation et les raisons qui justifient ou non leur enregistrement. Elle devrait aussi permettre des cadres de pratiques qui viseraient à éliminer les interpellations non nécessaires et des consignes claires quant aux modalités d'enregistrement aussi de l'appartenance raciale perçue des personnes interpellées.

2215 Ce qui permettrait de faire un suivi des interpellations permettant d'identifier les tendances anormales ou problématiques, les progressions, les régressions dans le volet, justement, des indicateurs d'interpellation que nous avons mis en place.

M. VICTOR ARMONY :

2220 Si je peux ajouter quelque chose aussi, bien, nous, nous posons des questions et bien, nous ne sommes des journalistes, nous n'avons pas tout... cela n'est pas tout à fait clair pour

nous, mais il nous semble que même pour la police, ce n'est pas toujours nécessairement net. Bien, comme je disais, à quoi ça sert ces collectes d'informations? Évidemment, bon, ils me disent comme quoi effectivement que ça aide au travail policier.

2225

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Besoins opérationnels, comme ils appellent.

2230

M. VICTOR ARMONY :

Mais, on s'est dit, par exemple, on n'est pas sûr, encore une fois, de façon anecdotique, on nous dit : « On ne met pas quelqu'un dans le système justement pour qu'éventuellement, ça... »

2235

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Au cas-où.

2240

M. VICTOR ARMONY :

«... au cas-où ou ça pourrait éventuellement stigmatiser quelqu'un. » Parce que moi, la question que je me pose et là, comme citoyen, si je suis interpellé, je n'ai rien fait, je suis innocent. Par définition, si je suis sur la base de... la banque de données en révélation, c'est parce que, comme le disait Mariam, ça ne s'est pas soldé par une sanction. Alors, mais si le policier juge que de toute façon, mes informations sont pertinentes pour... d'intérêt policier, ça reste dans le système.

2245

Si l'année prochaine ou dans six mois, un autre policier m'interpelle pour d'autres raisons et trouve que j'ai déjà été mis dans le système, la question que je me pose c'est : qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que ça veut dire qu'il y a déjà un soupçon quelque part même si on est censé dire que ces données sont juste... ne servaient juste à des fins d'une logique plus générale

2250

du travail de la police. Voilà.

2255 Alors, combien de temps ces données restent dans le système, qui aura accès à ces données, c'est donc... il y a aussi des questions qui se posent en termes de balises pour le statut et l'utilisation de ces données.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2260 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2265 Monsieur El-Hage voudrait intervenir sur quelque chose.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2270 Merci. En lien avec la réponse ou la question sur la politique d'interpellation, y a-t-il, dans le monde, y a-t-il une Ville qui utilise ce type de politique et ça fonctionne?

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Oui? Lesquelles?

2275 **M. VICTOR ARMONY :**

2280 Oui, c'est-à-dire, par exemple, des politiques des claires où non seulement les obligations du policier, mais aussi les droits de la personne interpellée sont extrêmement claires, ça, on trouve dans plusieurs villes canadiennes. Il y a une politique à Edmonton, pour en citer une, donc ce n'est pas qu'on ne peut pas s'inspirer d'autres façons de faire.

2285 Il y a des questions qui se posent à Toronto par rapport à ce que je disais tout à l'heure, l'utilisation, le statut des données, le temps que ces données restent dans le système jusqu'à ce qu'elles soient détruites. Donc, il y a des références un peu en Amérique du Nord dont on peut effectivement tirer des leçons. Et je pense qu'il faut... j'espère et j'imagine que la police de Montréal est en train de regarder un peu tout.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2290 Ok, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2295 Madame Émond?

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2300 Rapidement, la recommandation 2, vous demandiez à produire, rendre public un rapport annuel présentant l'évolution des indicateurs en matière de profilage. Et le SPVM a écrit quand il nous a dit ce qu'il allait faire : « *Nous allons poursuivre notre collaboration avec les chercheurs. Nous souhaitons surtout comprendre au-delà des chiffres, les causes organisationnelles derrière les disparités d'interpellations pour mieux agir sur celles-ci.* » Question : diriez-vous qu'il peut exister des causes non organisationnelles à la situation qui nous occupe?

2305 **M. VICTOR ARMONY :**

2310 Oui, bien certain. Si je comprends bien votre question et en plus que, en tout cas, le sous-entendu, c'est certain qu'il faut faire face au problème de fond. Nous en parlons dans nos rapports, il y a des biais chez les policiers comme ils le sont aussi dans la population en général, mais c'est certain que lorsqu'on voit ces disparités, leur stabilité, leur généralité, leur constance dans le temps, le fait qu'on les retrouve, peu importe le quartier comme je disais, peu importe

les autres variables ou facteurs externes, à un moment, effectivement, on se pose la question : si les personnes noires sont toujours et partout et tout le temps ciblées quatre fois ou plus ou davantage encore dans certains quartiers, les quartiers peu divers, ils sont encore... le score monte à plus de sept fois plus que les personnes blanches, et cætera, certains groupes d'âge, ainsi de suite, bien, c'est certain qu'on est devant un problème qui dépasse tout simplement un enjeu organisationnel.

C'est certain aussi que oui, on peut trouver peut-être des façons de faire qui sont plus dans le travail policier qui les amène sous la pression de la performance, en visant des personnes un peu facilement disponibles, on va dire. Des jeunes dans un parc sont plus faciles à interpeller que des gens dans notre contexte. Et il s'avère que bon, ces jeunes peut-être racisés ou issus de l'immigration, donc peut-être moins outillés pour répondre... pour faire valoir leurs droits devant une intervention policière, et ainsi de suite.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Vous voulez compléter, madame? Non? Bien, je vais vous poser une autre question. Devant cette commission à plusieurs reprises, des gens sont venus nous dire : « Arrêtons de recommander des formations plus costaudes dans les écoles de police, dans les cégeps, dans les... On doit passer à une autre vitesse. » Et cette vitesse, pour un certain nombre d'interlocuteurs que nous avons eus devant nous, c'était : il faut créer une manière de rendre imputable des gestes et des actions qui relèvent objectivement de pratiques discriminatoires ou racistes.

Et qu'il faut peut-être même regarder, et là aussi, ça peut-être organisationnel, au moment de l'embauche des recrues. Il y a suffisamment de tests psycho-quelque-chose pour identifier des gens qui déjà portent en eux un certain nombre de biais, pas nécessairement juste racistes, mais peut-être de très très grande performance liée aux fusils ou whatever. Alors qu'est-ce que vous pensez de ces formations pour lesquelles il y a un cœur de gens qui reviennent à dire il faut retrouver des bonnes formations?

M. MASSIMILIANO MULONE :

2345 Bonjour, c'est Massimiliano Mulone.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2350 Bonjour. Oui. On s'en doute. Bonsoir.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2355 Bonsoir. Je vais répondre à la question, mais en fait c'est ma réponse va empiéter sur la présentation que je pensais faire.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

O.K.

2360 **M. MASSIMILIANO MULONE :**

2365 Donc je ne sais pas si vous voulez que je dise la partie de ma présentation puis que vous continuiez vos questions par la suite et puis qu'éventuellement, je ne fasse pas ma présentation comme officiellement. Je ne sais pas si ça pose un problème. Parce que là, je vais clairement...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2370 ... rentrer dans votre présentation. O.K. Alors, on va quand même vous laisser votre moment de gloire.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2375 Moi, ça ne me dérange pas du tout de répondre tout de suite, en fait, et puis si vous voulez après... Parce que déjà, les questions que vous posez, c'est en lien, parce que moi, j'allais me concentrer sur les recommandations et qu'est-ce qu'on fait après, donc...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2380

O.K.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2385

Bien, justement j'avais une question sur une de vos recommandations. Alors...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2390

Alors peut-être que...

M. MASSIMILIANO MULONE :

Je peux vous répondre à la...

2395

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Répondez-nous et puis on fera...

M. MASSIMILIANO MULONE :

2400

Très bien. C'est sur la question effectivement des formations. Ce que j'allais justement dire, c'est que c'est généralement ce qu'on voit. C'est-à-dire que quand on dit il faut former, puis

les policiers font des formations. Ils font des efforts le SPVM. On a des...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2405

Oui, on connaît des gens qui les ont formés.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2410

Et, alors c'est... la formation, ça fonctionne, c'est important, la sensibilisation comprendre l'histoire des gens, l'histoire coloniale, plein de choses, c'est très important, mais pourquoi ce n'est pas suffisant? Parce que ça fait des années qu'on fait ça puis ça ne fonctionne pas très bien. Il y a plusieurs raisons, la première, c'est que dans la police, principalement beaucoup dans la police, la transmission du savoir, ne se fait pas dans l'école. La culture professionnelle, comment vous apprenez le métier du policier, ce n'est pas dans l'école que ça se fait.

2415

C'est-à-dire, il y a des choses qu'on apprend là-dedans, des choses importantes qui se passent là-dedans, mais généralement, vous sortez de l'école, vous entrez dans la police, vous êtes jumelé à un vétéran qui est là pour vous transmettre le savoir-faire et qui vous dit : « Première chose, oublie tout ce que tu as appris à l'école, le vrai métier, c'est ce que tu vas voir maintenant. » Et donc, et ce n'est pas forcément une mauvaise chose. C'est-à-dire qu'il y a quelque chose dans le métier policier qui est de l'ordre de l'imprévu, qu'on ne sait pas, et donc c'est normal qu'on ne peut pas tout apprendre sur les bancs d'école.

2420

2425

Donc ça, c'est une première chose bien sûr qui fait que ça peut moyennement fonctionner. Mais de toute façon, ça peut moyennement fonctionner parce que généralement, quand on demande à la police de faire des formations, on ne leur demande pas de changer leur pratique après.

2430

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Et voilà.

2435 **M. MASSIMILIANO MULONE :**

Donc vous dites à la police : vous faites une journée de formation sur le profilage racial, puis après on leur dit, bien voilà, recommence, donc demain, tu recommences ton travail et refais pareil qu'avant. Et donc, c'est pour ça qu'on a une recommandation sur les formations.

2440

On a une recommandation qui pour moi est la plus importante, en fait, parmi une des plus importantes, peut-être par la plus importe pour eux, je ne sais pas, mais pour moi, qui est la recommandation numéro 4, dans laquelle on dit : « *Le SPVM devra intégrer la question du profilage racial à l'ensemble de leurs plans, programmes et pratiques.* »

2445

Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que lorsqu'on évalue la qualité ou l'efficacité d'un programme d'une action policière, on ne l'évalue pas seulement dans les termes qui sont actuellement utilisés, c'est-à-dire, réduction... bon, augmentation du taux d'arrestation, réduction du sentiment d'insécurité, réduction de la criminalité, augmentation de la confiance du... ce n'est pas juste ça, c'est est-ce que ça produit des disparités raciales? Ça augmente la discrimination raciale ou ça la réduit?

2450

Lorsqu'un... l'idée de faire ça, c'est de dire O.K., l'objectif ce n'est pas simplement de voir — puis là, je réponds peut-être à votre question d'avant — est-ce qu'il y a des individus plus racistes que d'autres? Parce qu'il y en a, mais ce n'est pas comme... cette stratégie de viser des individus qu'on va enlever après puis qu'on va remplacer par d'autres personnes, à mon avis, ça produit un changement extrêmement long et pas très efficient.

2455

Par contre, d'identifier des pratiques ou des politiques, des programmes qui sont extrêmement discriminants puis dire « O.K., ce programme-là, peut-être qu'il donne des résultats sur d'autres critères de XY... »

2460

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Mais il crée ceci.

2465

M. MASSIMILIANO MULONE :

Mais il crée ceci donc c'est un mauvais programme. Et fondamentalement, qu'est-ce que ça veut dire pour moi là où je pense que c'est peut-être une source changement, c'est de dire « Votre mission en tant que police, ce n'est pas simplement de lutter contre le crime. C'est d'assurer et... », et je pense que l'une de nos dernières présentations, on a une belle formation, c'est qu'on s'est dit : mais les gens que vous arrêtez, vous interpellez de manière multiple, si votre objectif c'est d'assurer la sécurité de la ville, bien à ces gens-là vous produisez de l'insécurité. Donc en fait, vous faites exactement l'opposé de ce que vous êtes censés faire.

2470

2475

Donc c'est de dire « O.K., la lutte au crime, la lutte aux incivilités, ce n'est peut-être pas votre mission. Votre mission, c'est la sécurité et la paix sociale ». C'est une grosse mission. Dans la paix sociale et sécurité des gens, c'est de ne pas se faire discriminer.

2480

Et même si... et nous, on pense qu'il faut mettre l'accent là-dessus parce que, plus que sur les individus aussi, parce que la police, en fait, et nous, je pense qu'on a vécu en faisant notre recherche, c'est par exemple, la question même du profilage racial, la discrimination systémique ou du racisme systémique n'est pas bien comprise dans police qui voit ça comme étant une accusation que tous ses policiers sont racistes.

2485

Puis bien sûr que non, puis elle a raison de dire que ce n'est pas vrai parce que ce n'est pas vrai. Et, mais on n'a pas besoin d'être raciste pour faire du racisme systémique, vous le savez bien, et nous, c'est de se dire, bien « c'est quoi les pratiques? », et vous devriez toutes les évaluer en regard de ça.

2490

Et à partir de là, peut-être en éliminer certaines et on pense, par exemple, à une

tendance très forte dans les polices aujourd'hui, qui sont tous les outils actuariels de prédictions qui sont des outils dont on sait qu'ils produisent beaucoup de discrimination raciale et sociale, et cætera.

2495

Et donc ça, c'est des outils que les polices adoptent de manière très importante parce qu'elles ont l'impression que ça les... pour lutter contre le crime, c'est très efficace parce que ça identifierait les endroits chauds, les lieux, les personnes à surveiller, alors qu'on devrait plutôt dire bien ces outils-là peut-être que ça vous sert à identifier des gens ou je ne sais pas quoi, mais ça produit des discriminations, donc ce n'est peut-être pas des bons outils.

2500

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Judy?

2505

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Bonsoir, j'ai une question sur la recommandation 5 e. Si je comprends bien les dernières quelques recommandations visent à contrer le profilage et le... Alors la recommandation est quand la continuation et la diversification des efforts de la part du SPVM en vue d'améliorer la représentativité des minorités racisées au sein du SPVM. Il me semble que j'ai lu quelque part dans votre rapport, que la représentation des groupes racisés est une indication des relations entre les policiers et les groupes racisés.

2510

Ceci étant dit, il y a une participante qui est venue aux audiences qui nous ont dit qu'il y a des études américaines qui ont démontré que la représentativité des groupes minoritaires au sein des corps policiers ne diminue pas nécessairement les discriminations.

2515

Alors, j'ai deux questions : d'abord, comment est-ce que vous réagissez à cette affirmation; et puis êtes-vous au courant de telles études et pouvez-vous nous en parler un peu?

2520

Mme MARIAM HASSAOUI :

2525

Bien en fait, la question de la représentativité, elle devient importante dans l'optique de diminuer justement d'améliorer les relations entre la police et les citoyens. Quand elle est, elle est importante, c'est-à-dire que si on prend juste quelques individus racisés dans une mer d'individus non racisés, la volonté d'intégration, d'insertion dans le groupe ou dans la culture interne de la police, par exemple, peut faire en sorte que, et ça justement, c'était suite à la dernière présentation qu'on avait faite, pourrait faire en sorte qu'ils puissent être même plus sévères dans le but de démontrer, par exemple, qu'il ne va pas privilégier les siens ou les personnes racisées.

2530

Donc il faut que ça soit quelque chose d'important en nombre, mais une des difficultés qu'à laquelle le service de police ou les centres de formation sont confrontés, c'est qu'il y a peu de personnes racisées qui sont attirées et pour diverses raisons.

2535

Et que malgré des campagnes de recrutement qui peuvent se faire, c'est quelque chose qui reste relativement difficile, mais quand même, il faut dire que c'est près de 8 à 9 % quand même du corps policier qui vient des minorités racisées. Ce qui est quand même un chiffre plus important qu'on peut le voir dans d'autres institutions publiques au Québec et ailleurs.

2540

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2545

Est-ce que vous voulez dire alors qu'avec un volume de représentativité, il y aurait... on puisse concevoir qu'il y aurait une diminution de la discrimination, est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

2550

Mme MARIAM HASSAOUI :

Ce n'est pas tant qu'on peut voir qu'il y a une diminution de discrimination, que de dire que ce volume, vous pourrez permettre que les personnes, que la culture interne puisse changer.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2555 Puisse changer peut-être.

Mme MARIAM HASSAOUI :

2560 Et que les mentalités, ça a plus d'incidence que si c'est juste quelques personnes dans une mer...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2565 Oui, je comprends.

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Monsieur Mulone, vous voulez ajouter...

2570 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

En même temps, je vais vous dire, monsieur Mulone, que je ne vous priver de votre présentation. Alors on vous a... vous vous êtes...

2575 **M. MASSIMILIANO MULONE :**

Je l'ai déjà en partie en répondant à la question, alors...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2580 Vous l'avez fait déjà faite, oui, c'est ça. Alors que normalement tout ça aurait dû être comptabilisé, mais en tout cas, c'est... allez-y de ce qui vous conviendra.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2585 Non, mais effectivement, la... À nouveau, nous, on ne s'est pas dit, ce n'est pas pour améliorer... qu'il y ait moins de profilage racial, cette représentativité. On le prend comme un indicateur de suivi, d'une tendance des relations.

2590 Parce que le profilage racial, ça s'inscrit dans des relations entre la police, l'institution publique et des communautés racisées et la communauté qu'elle dessert. Et donc on se dit si effectivement ce métier attire plus de personnes, bien, c'est un signe des communautés racisées, c'est un signe qu'il y a une meilleure relation.

2595 Clairement, effectivement les études nous démontrent, surtout quand les premières, que ce soit les premières femmes ou les premiers membres de groupes racisés qui se sont intégrés dans des polices qui étaient masculines et blanches pendant très longtemps, ça se passait avec effectivement pas du tout dans un changement d'organisation, c'était la personne qui changeait, qui devait devenir plus masculine ou plus blanche.

2600 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Comme les autres, oui.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2605 Oui, encore plus. Encore plus. C'est-à-dire parce qu'elle partait avec une sorte de suspicion, c'est une femme, par exemple, est-ce qu'elle va pouvoir être policière. Et donc, il fallait qu'elle montre qu'elle pouvait être encore plus policière que les policiers.

2610 Mais on voit aussi à travers le temps qu'effectivement lorsqu'il y a un volume d'intégration...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2615 La masse critique.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2620 ... qui arrive, il y a des changements. Et c'est quand on parle d'intégration, on parle d'intégration à tous les niveaux. C'est-à-dire, par exemple, il y a des études qui montrent que certains groupes racisés aux États-Unis se sont mieux intégrés que d'autres, par exemple, les Afro-Américains, les Asiatiques et les Latinos se sont mieux intégrés dans les services de police, notamment dans les échelons supérieurs, et qui sont devenus, ils sont devenus cadres et qui ont augmenté et tout ça.

2625 Alors que les Afro-Américains qui en nombre se sont intégrés plus, mais sont restés, ceux qui sont dans la police, en fait, c'est une preuve de moindre intégration et bien là, on observe qu'en fait, par exemple, certaines discriminations internes, notamment par rapport à la mise à pied, continuent sur des études qui peuvent durer sur 20 ans, on voit que ces policiers afro-américains, leur taux de mise à pied continue d'être très élevé, alors que celle des Asiatiques et des Hispaniques, en fait, a diminué avec le temps plus ils intégraient des échelons.

2630 Donc ça se passe à plein de niveaux l'intégration. Donc moi, je pense que ça peut avoir un impact, mais c'est sûr que ça ne changera rien si on continue à dire qu'il faut lutter contre les gangs de rue et que le problème central puis les gangs de rue, c'est à tel endroit puis que c'est telles personnes.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2640 Puis-je vous demander, vous nous avez dit que vous avez fait une partie de la présentation, est-ce qu'il vous est possible de compléter et on n'attendra pas de vous forcément

un ensemble cohérent, mais des observations puisque nous avons... alors vous avez le temps de...

2645 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Je seconde.

2650 **M. MASSIMILIANO MULONE :**

2655 Je vais essayer d'être cohérent quand même, mais enfin, du mieux que je peux. En fait, ce que je voulais dire c'est que, bien, je voulais mettre l'accent sur deux de nos recommandations. La première, c'est celle-ci, c'est la numéro 4. On disait, bien, effectivement, la formation c'est bien, mais ce n'est pas tout. Et puis, il faut s'attaquer aux pratiques discriminatoires qui n'ont pas besoin d'individus racistes pour être exercées.

2660 Il suffit que ce soit une politique, et donc il faut les identifier et il faut les mettre... les modifier ou les mettre au rancart. Ça, c'est important. Et on peut rattacher la question, la pratique même de l'interpellation là-dedans. Est-ce que cette pratique-là est une pratique qui mérite, dont les bienfaits méritent les discriminations qu'elle produit? Ou est-ce qu'il y a une manière de la transformer à travers la politique qui ne produit plus de discrimination ou qui en produise beaucoup moins?

2665 Parce que toutes les discriminations qu'on voit, les disparités qu'on voit, on ne peut pas toutes les attribuer à la police.

2670 La deuxième recommandation qui me semble importante, moi, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui sont dans ce rapport qui ne sont pas nouvelles. C'est-à-dire que c'est des choses qu'on sait. Une des choses qui est nouvelle, ma collègue Mariam l'a dite, c'est la réaction de la police par rapport à cette réalité-là. Et je crois qu'il y avait aussi autre chose qui est nouveau, enfin que me semble important, c'est qu'on met des chiffres sur une

réalité et ce sont des chiffres qu'on peut reproduire année après année.

2675 Et donc maintenant, on peut dire, on a 2014 à 2017, on peut avoir 2018, on pourrait avoir 2019, 2020, 2021 et je pense qu'il faut qu'on les ait, il faut que ça devienne une partie officielle de tous les rapports annuels du SVPM et de toutes les polices, en fait, qui disent en gros « est-ce que ça va mieux, est-ce que ça s'empire? ».

2680 Parce que nous, par exemple, dans le rapport, on voit des tendances, mais avec des jeunes arabes, il y a quelque chose qui se passe. Il y a une discrimination sur la population noire qui est élevée, constante partout, mais qui n'évolue pas. Évidemment, ce n'est pas forcément un point positif, mais qui n'augmente pas.

2685 Par contre, on voit que sur les autochtones, on voit que sur les jeunes Arabes, les jeunes hommes arabes, il y a... ils sont visés, et là, là, c'est une tendance typiquement qu'avec ces chiffres-là, on va pouvoir comptabiliser d'année après année et puis voir si les choses s'améliorent ou pas. Donc c'est aussi ça là-dessus que je voulais simplement mettre l'accent, en fait. Et l'importance, à notre avis, de reproduire ces chiffres année après année.

2690 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, madame Émond?

2695 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Donc si je suis votre raisonnement, avoir un moratoire sur les interpellations, ce ne serait pas une bonne idée puisqu'on ne pourrait pas regarder pendant trois, quatre ans si les indices sont un peu différentiels?

2700 **M. VICTOR ARMONY :**

2705 Oui, je sais qu'évidemment l'idée d'une possible, d'un moratoire, on l'a vu ailleurs récemment, donc évidemment, bon, ça se pose effectivement. Nous, on soulève des problèmes notamment le caractère donc discriminatoire, en tout cas, les disparités qui suggèrent très fortement la présence de biais systémiques dans le travail de la police de Montréal. Bon. Mais effectivement, nous n'avons pas évoqué... nous avons évoqué quelques idées dont la remise d'un billet, des choses comme ça.

2710 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

D'un récépissé, oui.

M. VICTOR ARMONY :

2715 C'est-à-dire, on veut... nous, ce qu'on a proposé aussi et c'est dans nos recommandations, c'est de creuser aussi, mieux comprendre. Et nous, on croit que la police nous accompagne aussi dans ce souci de peut-être, une fois qu'on prend acte de ces problèmes, voir d'où ils proviennent, c'est-à-dire à ces variations de poste de quartier à poste de quartier, est-ce qu'il y a quelque chose dans certains quartiers qui posent problème?

2720 Parce que ce n'est pas... si vous regardez aussi les chiffres par quartier de Montréal, c'est n'est pas toujours où on pense qu'on va retrouver les plus grandes disparités qu'on va les voir. C'est-à-dire, il y a des surprises, des choses qui ont même étonné la police en se disant, bon, peut-être ici, justement, les choses ne vont pas si mal que ça par rapport à d'autres endroits où on se pose des questions. Mais là, on ne sait pas pourquoi ça se passe de cette manière-là.

2730 Donc tout ça aussi pour revenir à votre question, nous, en tout cas, et là, je parle, mais j'aurais tendance à croire que mes collègues sont d'accord, nous, on tient que ces indicateurs, comme le disait Massimiliano, soient reproduits comme une forme de mesure de l'évolution du travail de la...

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

Pour quelques années.

2735

M. VICTOR ARMONY :

Mais en même temps, on n'est pas, c'est-à-dire, on ne nous a pas démontré l'utilité un peu, je l'ai évoquée tout à l'heure des données de... les renseignements tirés de l'interpellation.

2740

Mais en même temps, pour le moment, évidemment, je pense que socialement, on fait confiance au travail de la police.

Peur eux, c'est important, cette collecte de l'information donc, bon, surveillons-la de façon transparente et à partir de là avec une politique, peut-être la politique va changer complètement les données. Ça, c'est un très très... on serait très curieux de voir les données pour, disons, 2020, quand la politique sera mise en place. S'il y a un changement majeur, là, au moins, on a trouvé effectivement qu'une partie de la problématique s'est trouvée au niveau de ce manque de balises.

2745

2750

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je pense que c'est un pari audacieux que de vouloir, mais probablement nécessaire, que de repenser la pratique policière et de recentrer la mission de la police. Quand on parle non pas de poursuites de criminalité, la poursuite de la criminalité par rapport à la mission de la police, c'est un moyen plutôt qu'un objectif, plutôt qu'une mission. La mission de la police, on les appelle des agents de la paix, mais ce n'est pas très glorieux des agents de la paix pour des policiers. Alors, ça amène à une redéfinition, un recentrage de la police et c'est quelque chose d'ambitieux parce que ça amène aussi la police à une force, je veux dire, dans la société.

2755

2760

Pensez à n'importe quelle grève policière et comment est-ce qu'on peut réagir à ça. Donc je pense que ce que vous proposez, ce qu'il y a d'intéressant, les interpellations sont

importantes, vous documentez, vous... et je souhaite, je pense que ce serait de bon ton qu'effectivement ce soit reproduit annuellement pour qu'on suive une progression, mais au-delà de ça, c'est l'outil, il manifeste quoi par rapport à la place de la police dans la société et le rôle que la société attend de sa police aussi. Alors, il y a peut-être d'autres questions?

2765

M. MASSIMILIANO MULONE :

Je peux juste rajouter un petit quelque chose, c'est que quoi qu'il se passe avec les interpellations, c'est sûr et de toute façon, on a qu'une partie du volume d'interpellation. Donc et, c'est-à-dire, et en fait, d'un point de vue vraiment de temps, c'est impossible, parce que ça leur prend, je crois, sept à huit minutes pour enregistrer une interpellation, donc en fait, c'est juste impossible avec les systèmes qu'ils ont de se mettre à toutes les enregistrer.

2770

Donc, c'est... ça ne pourra pas marcher comme ça, il y aura toujours une partie d'interactions qui ne seront pas des interpellations, mais qui pourront être vécues de manière négative par des gens avec qui l'interaction se passe.

2775

C'est aussi pour ça qu'on met dans notre rapport, dans un des... des modalités supplémentaires de suivi, c'est de faire un sondage auprès de la population. Parce que les données policières, c'est une chose, c'est important, il faut continuer à les produire, mais il faut aussi qu'il y ait, que ce que la population vit, comment elle le perçoit, et cætera, et cætera, puis c'est en mettant les deux ensemble qu'on aura un tableau un peu plus complet.

2780

Et donc, même si les interpellations s'arrêtaient demain, c'est sûr que nous, nos indicateurs ne marcheraient plus de beaucoup, là, mais bon. La politique elle-même va avoir des impacts sur les pratiques en matière d'interpellation et en matière d'enregistrement et donc même la comparaison va avoir de toute façon, mais ça, c'est normal, mais je dirais qu'il faut faire le suivi. Il faut aussi voir du côté de la population.

2785

2790

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui?

2795 **Mme MARIAM HASSAOUI :**

2800 J'aimerais rajouter quelque chose. C'est que nous ne recommandons pas du tout que les interpellations soient toutes enregistrées non plus. Donc, c'est bien le contraire, nous demandons à ce qu'il y ait le moins d'interpellations possible, en tout cas, les interpellations non nécessaires et surtout les interpellations non enregistrées que... donc il faut bien comprendre ça.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2805 J'ai une question. Est-ce que toutes les interpellations... toutes les interpellations ne sont pas nécessairement du profilage racial?

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

2810 Bien non.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2815 C'est ça.

M. MASSIMILIANO MULONE :

2820 Mais en fait, on est incapable de dire laquelle en est et laquelle n'en est pas, en fait. Avec les données qu'on a utilisées, bien, ce n'est pas possible.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2825 Sur ces paroles parce que moi, je me demandais « ah oui, le sondage pourquoi ils proposent un sondage? » Est-ce que les gens vont vraiment parler, donner, suffisamment de... bien, il faudra en faire beaucoup pour avoir une mesure qui soit au prorata de la population et très bien diversifiée, mais on fait confiance aux chercheurs.

2830 **Mme MARIAM HASSAOUI :**

Oui, puis je pense que la Ville de Montréal a quand même les ressources nécessaires pour employer des équipes qui peuvent faire des excellents sondages et construire des échantillons représentatifs.

2835

Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :

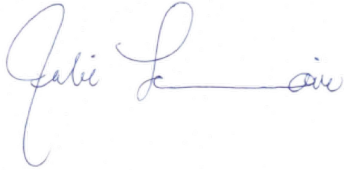
2840 Alors, bonne chance, merci d'être venus nous voir ce soir. Bonne chance demain avec les questions du public parce qu'on sait que c'est demain que... Non le 22, excusez-moi, vendredi dans une semaine. « On n'est pas prêt, on n'est pas prêt. » Le 22, vous allez répondre aux questions du public. Merci beaucoup de votre participation.

2845 Alors, est-ce que madame Joannette s'est présentée? Non. Alors, c'est ici que notre soirée se termine, donc merci à tout le monde, merci équipe et à partir de maintenant, il nous reste deux autres soirées d'audition, mais par la suite, nous allons analyser tout ça, faire notre rapport et faire nos recommandations. Évidemment, on vous l'a dit plus tôt, tout est transcrit, disponible en ligne, une semaine, je crois, après la dernière audition. Je vous remercie, bonne nuit, bons rêves. Rentrez prudemment et à la prochaine.

2850 **AJOURNEMENT**

* * *

2855

A handwritten signature in blue ink that reads "Julie Lemaire". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

2860

Je, soussignée, Julie Lemaire, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen du sténomasque.